

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2016

PROCES VERBAL

PRESENTS : M. PERRAUD, Maire, M. VAREYON, Mme GUIGNOT, M. HARMEL, Mme COLLET, M. MATZ, Mme EMIN, M. SCHERER, Mme VOLAN, M.BOLITO, M. TOURNIER BILLON, Mme REGLAIN, M. TEKBICAK, M. DUPONT, M. VERDET, Mme ROMANET, Mme CHERIGIE, Mme CAILLON, Mme LEVILLAIN, M. SIBOIS, Mme MANZONI, M. VEILLE, Mme REBAI-SOLTANI, Mme GAMBA, M. FARIA, Mme CHOSSON, M. MAIRE, Mme FERRI, M. ARPIN, Mme YILMAZ, M. MARTINEZ, Mme LOZACH (arrivée à 19H17 avant le vote n° 3), Mme PIQUET.

EXCUSES : M. PAITA (pouvoir à Mme GUIGNOT), M. MATHON (pouvoir à M. MARTINEZ).

La séance est ouverte à 18 H 15 sous la présidence de Monsieur PERRAUD, Maire.

Madame MANZONI est élue secrétaire de séance.

Le procès verbal de la réunion du 8 février 2016 a été adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES LOCALES

Le Maire expose au Conseil qu'au titre de la délégation qui lui a été accordée par délibérations en date du 28 mars 2014 et du 6 juillet 2015, il a pris les décisions suivantes :

SIGNATURE DE CONTRATS OU CONVENTIONS CONCLUS AVEC :

CULTURE

ESPERANZA AVILA pour la convention d'intervention à l'école maternelle Alphonse Daudet sur le projet « Jardins imaginaires », durant l'année 2015/2016, dans le cadre des classes à projet d'éducation artistique et culturelle

Montant TTC 800.00 €

7 TOURS PRODUCTIONS pour la convention de contrat de cession des droits d'exploitation d'un spectacle intitulé « Patinoire » les 9 et 10 mars 2016

Montant HT 9 800.00 €

HOFFALT Agathe pour la convention d'animation de 2 séances de détente musicale dans le cadre des animations de la médiathèque au centre culturel Aragon les 9 février et 8 mars 2016

Montant HT 230.00 €

BENEDETTO BUFALINO pour la convention de mise à disposition de 3 photographies réalisées pour l'exposition « Histoires d'humour » au centre culturel Aragon du 2 février au 3 avril 2016

Montant TTC 1 200.00 € + transport et hébergement

STOCARD Lionel pour la convention de mise à disposition d'une série d'œuvres « Les téléphones importables » pour l'exposition « Histoires d'humour » au centre culturel Aragon du 2 février au 3 avril 2016

Montant TTC 3 500.00 € + transport et hébergement

IVAN SIGG pour la convention de réalisation de dessins dans le cadre de l'exposition « Histoires d'humour » au centre culturel Aragon du 2 février au 3 avril 2016

Montant TTC 1 800.00 € + transport et hébergement

ROMAIN Constant pour la convention d'intervention pour les élèves de Musique Actuelle dans le cadre des conférences culture les 11 et 12 janvier 2016

Montant TTC 200.00 €

SURBER Sophie pour la convention d'intervention à l'école maternelle Pasteur sur le projet « création d'un conte » durant l'année 2015/2016 dans le cadre des classes à projet d'éducation artistique et culturelle

Montant TTC 1 800.00 €

PROUST Pierre Stéphane pour la convention de mise à disposition de 50 œuvres de mail art encadrées dans le cadre de l'événement « Histoires d'humour » au centre culturel Aragon du 2 février au 27 mars 2016

Montant TTC 2 690.00 €

CARYL FERREY pour la convention d'animation d'un ciné-débat dans le cadre de l'animation de la bibliothèque « En quête du Polar » le 31 mars 2016

Montant TTC 249.00 € + hébergement, transport et repas

DANA WYSE pour la convention de mise à disposition des œuvres de la série « Pilles and Remedies » dans le cadre de l'exposition « Histoires d'humour » du 2 février au 3 avril 2016

Montant TTC 500.00 €

ALTEC – CCSTI DE L'AIN (Centre de Culture Scientifique Technique et Industriel) pour la convention d'animation à la bibliothèque sur la thématique « Police scientifique » le 30 mars 2016

Montant TTC 337.10 €

M. GROSJEAN Philippe pour la convention de mise à disposition de documents originaux anciens sur le thème de la caricature de presse historique dans le cadre de l'exposition « Histoires d'humour » du 2 février au 3 avril 2016
Montant TTC 300.00 € + frais de présence

JACQUET Pascal pour la convention d'intervention pour un stage de sculpture par modelage à la salle des fêtes de Veyziat les 5 et 6 mars 2016
Montant TTC 1 000.00 € + hébergement et repas

BOURG EN BRESSE AGGLOMERATION, ASSOCIATION ACADEMIE DE CUIVRE EN DOMBES ET LA CMF-FEDERATION MUSICALE DE L'AIN pour la convention de coréalisation concernant l'organisation matérielle et la répartition financière pour la réalisation de l'œuvre « Un jour en Dombes » les 30 janvier et 2 avril 2016
Montant TTC 525.00 € + frais personnel (transports des élèves et encadrants)

SANDRINE COLLETTE pour la convention de rencontre avec les lecteurs dans le cadre de l'animation « En quête de Polar » à la médiathèque le 31 mars 2016
Montant TTC 363.80 € + frais d'hébergement et un repas

ASSOCIATION REGARDS DE FEMMES pour la convention de mise à disposition de panneaux roll up sur le thème « 1914-2014 Femmes de l'Ain, faiseuses d'Histoire, passeuses d'espoirs » dans le cadre de la journée de la femme le 8 mars 2016
Montant TTC 500.00 €

A VOS OREILLES pour la convention d'animation du parcours du Carnaval des enfants avec le groupe TCHAZZ THE BIRD le 2 avril 2016
Montant TTC 700.00 €

INSA SANE pour la convention d'intervention dans les collèges Jean Rostand, Lumière et Saint Joseph, au Lycée Arbez Carme, au centre Social Est et à la médiathèque dans le but de favoriser la création littéraire du 23 février au 21 mai 2016
Montant TTC 2 000.00 € mensuel + hébergement

CANONI Joël pour la convention d'animation d'un débat sur la thématique « Les réseaux sociaux : où est la vérité ? » dans le cadre des « débats d'ados » de la médiathèque le 2 mars 2016
Montant TTC 150.00 €

LA PAROISSE SAINT LEGER D'OYONNAX pour la convention d'organisation d'un concert intitulé « Le Messie » de Haendel le 28 mai 2016
Montant TTC 250.00 €

RDV VIDEO pour la convention de mise à disposition d'une œuvre vidéo pour la projection « Les Shadocks » dans le cadre de l'exposition « Histoires d'humour » du 2 février au 3 avril 2016
Montant TTC 2 048.20 €

LA QUINCAILLERIE MODERNE pour la convention de contrat de cession des droits d'un spectacle intitulé « Le vernissage » au centre culturel Aragon les 27 et 28 avril 2016
Montant TTC 6 400.00 €

SOCIETE DES AMIS DE MONTDIDIER pour la convention de présentation de deux conférences « Lire l'histoire de l'esclavage » au petit théâtre du centre culturel Aragon le 3 mai 2016
Montant TTC 550.00 €

ANIMATION

AGENCE TANDEM PROD pour la convention du contrat de cession des droits d'exploitation d'un spectacle vivant intitulé « Les rouleurs de barriques » dans le cadre de la fête du printemps le 2 avril 2016
Montant TTC 1 846.25 €

BAMBOU DIFFUSION pour la convention du contrat de cession des droits d'exploitation d'un spectacle vivant intitulé « Les golfeurs Bryans » dans le cadre de la fête du printemps le 2 avril 2016
Montant TTC 1 523.00 €

COLBOK pour la convention du contrat de cession des droits d'exploitation d'un spectacle vivant intitulé « Les Niki » dans le cadre de la fête du printemps le 2 avril 2016
Montant TTC 2 066.49 €

PARIS PIGALLE pour la convention du contrat de cession des droits d'exploitation d'un spectacle vivant intitulé « A Tue Tête » dans le cadre de « La fête du printemps à la maison de retraite » le 6 avril 2016
Montant TTC 600.00 €

LA COMPAGNIE L'ECHAPPEE BELLE pour la convention du contrat de cession des droits d'exploitation d'un spectacle vivant intitulé « Ritournelle » dans le cadre de la fête du printemps le 2 avril 2016
Montant TTC 1 734.60 € + hébergement et restauration

ADADIFF pour la convention de contrat de cession des droits d'exploitation d'un spectacle intitulé « Le Cyclo-Lunaire ou le Chromocypède de Folie » dans le cadre de la fête du printemps le 2 avril 2016
Montant HT 1 885.00 € + hébergement et restauration

HEMPIRE SCENE LOGIC pour la convention de contrat de cession des droits d'exploitation d'un spectacle déambulatoire intitulé « Commando guimauve » dans le cadre de la fête du printemps le 2 avril 2016
Montant HT 1 810.00 €

PELOTTE PASSION pour la convention du contrat de cession des droits d'exploitation d'un spectacle vivant intitulé « Initiation à la pelote basque et à 12 autres jeux d'autrefois » dans le cadre de la fête du printemps le 2 avril 2016
Montant TTC 5 280.00 €

SMART FR pour la convention de contrat de cession d'exploitation d'un spectacle intitulé « Battle BD » le 3 février 2016
Montant TTC 1 059.50 €

SPORT

ASSOCIATION AVENIR OYONNAXIEN pour la convention d'occupation d'un local à usage sportif en salle A du centre Omnisports du 24 août 2015 au 26 juin 2016
Montant HT A TITRE GRATUIT

LYCEE ARBEZ CARME pour la convention d'occupation d'un local à usage sportif au stade Christophe Lemaître du 1^{er} septembre 2015 au 5 juillet 2016
Montant HT A TITRE GRATUIT

LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'AIN pour la convention d'occupation d'un local à usage sportif en salle C du centre Omnisports du 24 août 2015 au 26 juin 2016
Montant HT A TITRE GRATUIT

ERIC BARONE MANAGEMENT pour la convention d'achat d'espaces publicitaires pour des événements sportifs
Montant HT 5 000.00 €

ASSOCIATION MUAY THAI OYONNAXIEN pour la convention d'occupation de locaux communaux situés rue Brillat Savarin du 15 février au 25 juin 2016
Montant HT A TITRE GRATUIT

ASSOCIATION CLUB SUBAQUATIQUE D'OYONNAX pour la convention d'occupation d'un local communal situé dans les ateliers 22 rue Brillat Savarin pour entreposer un bateau à moteur durant la période hivernale du 20 décembre 2015 au 1^{er} mai 2016
Montant HT A TITRE GRATUIT

VALEXPO

CLUB DES ACTIVITES SPORTIVES DES RETRAITES pour la convention de prêt d'une salle de Valexpo dans le cadre de l'organisation d'une après-midi bugnes le 10 février 2016

Montant HT A TITRE GRATUIT

ASSOCIATION FRANCO ITALIENNE pour la convention de location d'une salle de Valexpo dans le cadre d'une soirée dansante le 27 février 2016

Montant HT 502.50 €

COS pour la convention de prêt d'une salle de Valexpo dans le cadre du loto organisé le 5 mars 2016

Montant HT A TITRE GRATUIT

ML 39 pour la convention de location d'une salle de Valexpo dans le cadre de l'organisation du « Village des enfants » du 17 février au 21 février 2016

Montant HT 1 669.50 €

POLE DU COMMERCE DU HAUT BUGEY pour la convention de prêt d'une salle de Valexpo dans le cadre d'une assemblée générale le 7 mars 2016

Montant HT A TITRE GRATUIT

US OYONNAX SPORT ADAPTE pour la convention de prêt d'une salle de Valexpo dans le cadre de l'organisation d'un repas le 5 mars 2016

Montant HT A TITRE GRATUIT

ASSOCIATION DES ANCIENS SAPEURS POMPIERS DE L'AIN pour la convention de prêt d'une salle de Valexpo dans le cadre de l'organisation d'une assemblée générale le 2 avril 2016

Montant HT A TITRE GRATUIT

AMICALE DES DONNEURS DE SANG D'OYONNAX ET SA REGION pour la convention de prêt d'une salle de Valexpo dans la cadre de l'organisation d'une assemblée générale le 13 février 2016

Montant HT A TITRE GRATUIT

LIONS CLUB SECILI OYONNAX NANTUA pour la convention de prêt d'une salle de Valexpo dans le cadre de l'organisation d'un loto le 6 février 2016

Montant HT A TITRE GRATUIT

CLUB D'ECHECS OYONNAX DORTAN pour la convention de prêt d'une salle de Valexpo dans le cadre de l'organisation d'un championnat départemental d'échecs du 13 au 15 février 2016

Montant HT A TITRE GRATUIT

ETS FRANÇAIS DU SANG – E.F.S RHONE-ALPES pour la convention de prêt d'une salle de Valexpo dans le cadre de l'organisation des collectes de sang 2016

Montant HT A TITRE GRATUIT

CENTRE CULTUREL DES ALEVIS DU JURA pour la convention de location d'une salle de Valexpo dans le cadre de l'organisation d'une assemblée générale le 26 mars 2016

Montant HT 3 455.40 €

POLE DU COMMERCE DU HAUT BUGEY pour la convention de location d'une salle dans le cadre de l'organisation de la braderie annuelle des commerçants du 5 au 7 février 2016

Montant HT 2 478.00 €

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ESCA pour la convention de location d'une salle de Valexpo dans le cadre de l'organisation d'une assemblée générale le 23 janvier 2016

Montant HT 540.10 €

KIWANIS OYONNAX-NANTUA pour la convention de prêt dans le cadre de l'organisation d'une dictée le 15 mars 2016

Montant HT A TITRE GRATUIT

A.F.C.O pour la convention de prêt d'une salle dans le cadre de l'organisation de la bourse aux jouets le 9 avril 2016
Montant HT A TITRE GRATUIT

A.F.C.O pour la convention de prêt d'une salle dans le cadre de l'organisation de la bourse aux jouets du 2 au 7 novembre 2016
Montant HT A TITRE GRATUIT

A.F.C.O pour la convention de prêt d'une salle dans le cadre de l'organisation de la bourse aux vêtements de printemps du 8 au 14 mars 2016
Montant HT A TITRE GRATUIT

A.F.C.O pour la convention de prêt d'une salle dans le cadre de l'organisation de la bourse aux vêtements d'hiver du 11 au 17 octobre 2016
Montant HT A TITRE GRATUIT

A.F.C.O pour la convention de prêt d'une salle de Valexpo dans la cadre de l'organisation de la fête du centre de loisirs le 22 juillet 2016
Montant HT A TITRE GRATUIT

ACEPI pour la convention de prestations pour le salon des vins et de la bière du 8 au 10 avril 2016
Montant HT 1 100.00 € + repas

MT EXPO pour la convention de location d'une salle de Valexpo dans le cadre de l'organisation du salon de l'habitat du 2 au 7 mars 2016
Montant HT 10 545.75 €

ASSOCIATION LOCALE POUR LE CULTES DES TEMOINS DE JEHOVAH D'OYONNAX pour la convention de location d'une salle de Valexpo dans le cadre de l'organisation d'une réunion le 23 mars 2016
Montant HT 633.80 €

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

AIN PROFESSION SPORT ET CULTURE pour la convention de formation professionnelle pour Mme PLANCHIN Véronique d'une durée de 31 heures les 21 et 22 janvier, 25 avril, 23 mai et 15 juin 2016
Montant TTC 360.00 €

CENTRE DE GESTION DE L'AIN pour la convention d'adhésion au socle commun d'appui technique à la gestion des ressources humaines pour les années 2016, 2017 et 2018
Montant HT Contribution de 0.0307% des rémunérations brutes versées aux agents

CENTRE D'INFORMATION DE DOCUMENTATION, D'ETUDE ET DE FORMATION DES ELUS (CIDEFE) pour la convention relative à la formation de M. ARPIN Georges et Mme FERRI Mylène
Montant TTC 2 130.00 €

CAP'COM pour la convention de formation intitulée « 27^{ème} forum de la communication publique et territoriale » pour Mme IARUSSI Valérie du 15 au 17 décembre 2015
Montant HT 500.00 €

CAP'COM pour la convention de formation intitulée « 27^{ème} forum de la communication publique et territoriale » pour Mme CARLOD Blandine du 15 au 17 décembre 2015
Montant HT 500.00 €

LOCATION

LE SOU DES ECOLES DE VEYZIAT pour la convention d'utilisation de locaux scolaires dans le cadre du carnaval pour les enfants
Montant TTC A TITRE GRATUIT

ECOLE MATERNELLE DE L'EGLISETTE pour la convention d'utilisation de locaux scolaires dans le cadre de l'animation de danse

Montant TTC

A TITRE GRATUIT

TABOURET Franck pour la convention de contrat de location-gérance d'un fond de commerce de débit de boissons situé au boulodrome du 1^{er} février 2016 au 31 janvier 2019

Montant TTC

600.00 € mensuel

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT BUGEY pour la convention d'occupation de locaux communaux situés rue des Condamines depuis le 1^{er} janvier 2015

Montant TTC

10 000.00 € annuel

SONTHONNAX Didier pour la convention du contrat de location d'un logement situé au 49 route de la Forge du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2021

Montant TTC

270.00 € mensuel

BEUDAERT Aimé pour la convention du contrat de location d'un logement situé au 6 rue du Stand du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2021

Montant TTC

300.00 € mensuel

JACQUET S.A.S BATIMENT – TRAVAUX PUBLICS pour la convention d'occupation de locaux communaux situés rue de la Brétouze (ancien dépôt des services techniques) du 15 février 2016 au 30 novembre 2017

Montant TTC

700.00 € mensuel

SOCIETE AMPLIFON GROUPE FRANCE pour la convention de bail commercial pour les locaux situés au 21 rue Jules Michelet du 30 novembre 2015 au 30 novembre 2024

Montant TTC

8 700.00 € annuel

LAKHDAR-CHAOUCH Hamedda pour la convention d'un contrat de location d'un logement situé au 8 rue Courteline du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2021

Montant HT

270.00 €

INFORMATIQUE

AGYSOFT pour la convention du contrat de maintenance pour le logiciel MARCO

Montant HT

4 872.00 € annuel

MEDIA SOFTS pour la convention du contrat d'assistance Jardisoft du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016

Montant HT

400.00 € annuel

SCOLAIRE

FROID ET MACHINES pour la convention d'un contrat d'entretien et de maintenance de matériels des sites de restauration collective

Montant HT

3 660.00 € annuel

SERVICES TECHNIQUES

CIERA pour la convention d'honoraires de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des réseaux humides de la rue de la Paix à compter du 5 février 2016

Montant HT

3 600.00 €

MAIRIE DE DORTAN pour la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'aménagement de la piste forestière de Longeval

Montant HT

1 667.14 €

OFFICE NATIONAL DES FORETS pour la convention de maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'amélioration de la desserte forestière de Longeval
Montant HT 6 000.00 €

MUNSTERS FRANCE SAS pour la convention de contrat de maintenance des déshydrateurs de l'Eglise Saint Léger durant les années 2016, 2017 et 2018
Montant TTC 6 454.00 €

AVENANT AUX CONTRATS / MARCHES

SERVICE CULTUREL

BERTHOLON Ghyslain pour la convention de mise à disposition d'une série d'œuvres pour l'exposition intitulée « Histoires d'humour » du 2 février au 19 mars 2016 au centre culturel Aragon
Montant HT Transport, hébergement et repas

VALEXPO

A.C.C.A pour la convention d'augmentation du nombre d'agents de sécurité pour la manifestation du 16 janvier 2016
Montant HT 260.00 €

SERVICE LOCATION

ASSOCIATION DES CALLIGRAPHES_HUSSEIN-DEY (ACHDEY) pour la convention de changement de nom de l'association ASSOUS OUZNADJI qui devient ASSOCIATION DES CALLIGRAPHES_HUSSEIN-DEY (ACHDEY) ainsi que la mise à disposition d'un local communal situé dans la maison des sociétés, bureau n° 11 au rez-de-chaussée
Montant HT A TITRE GRATUIT

SERVICE INFORMATIQUE

RESILIENCES pour la convention de maintenance et d'assistance des infrastructures informatiques ainsi que l'ajout de 4 jours de formation
Montant HT 3 415.88 €

RESILIENCES S.A.R.L pour la convention d'ajout de 2 journées de prestations d'assistance sur le site le 16 décembre 2016
Montant HT 1 700.00 €

SERVICE MARCHES PUBLICS

VAL TP
Secteur Croix Rousse – rue Ferrer – aménagement de l'espace public – MAPA1522
Avenant n° 1 : travaux supplémentaires
Montant HT 4 190.35 €

CIERA
Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics du quartier de la Croix Rousse – MAPA1112
Avenant n° 1 : travaux supplémentaires
Montant HT 7 312.50 €

VITTET

Modification de locaux au centre technique municipal – MAPA1559

Lot 3 : menuiserie

Avenant n° 1 : suppression de travaux

Montant HT Moins value de 550.00 €

DESA

Requalification architecturale du centre commercial du quartier « La Forge » - MAPA1536

Lot 2 : serrurerie - verrerie

Avenant n° 1 : travaux supplémentaires

Montant HT 1 250.00 €

GRP VAL TP / EUROVIA ETANCHEITE

Parc de l'Oyonnalithe – Reprise de l'étanchéité des étangs et aménagements périphériques – MAPA1553

Avenant n° 1 : travaux supplémentaires

Montant HT 9 750.00 €

GRP VAL TP/ EUROVIA ETANCHEITE

Parc de l'Oyonnalithe – Reprise de l'étanchéité des étangs et aménagements périphériques – MAPA1553

Avenant n° 2 : travaux supplémentaires

Montant HT 2 065.00 €

GRP VAL TP/ EUROVIA ETANCHEITE

Parc de l'Oyonnalithe – Reprise de l'étanchéité des étangs et aménagements périphériques – MAPA1553

Avenant n° 3 : travaux supplémentaires

Montant HT 5 698.75 €

FERRO

Modification de locaux au centre technique municipal – MAPA1559

Lot 1 : peinture - cloisons

Avenant n° 1 : suppressions de travaux

Montant HT Moins value de 197.19 €

BONGLET

Requalification architecturale du centre commercial du quartier « La Forge » - MAPA1536

Lot 4 : revêtement de façades

Avenant n° 1 : travaux supplémentaires

Montant HT 1 940.16 €

AC ENVIRONNEMENT

Marché à bons de commandes de diagnostics immobiliers (amiante/plomb/énergie) MAPA1508

Lot 3 : diagnostic de performance énergétique

Avenant n° 1 : prix nouveaux

Montant HT Aucune incidence financière

BONGLET

Remplacement des habillages bois de la façade du cinéma Atmosphère – MAPA1550

Avenant n° 1 : travaux supplémentaires

Montant HT 1 867.70 €

BM ELECTRICITE

Aménagement d'un local boîte rue Brillat Savarin – MAPA1561

Lot n° 8 : électricité

Avenant n° 1 : travaux supplémentaires

Montant HT 2 564.96 €

PICARD

Amélioration thermique de l'Hôtel de ville Phase 2 – MAPA1558

Lot n° 1 : chauffage – ventilation - Avenant n° 1 : travaux complémentaires

Montant HT 6 388.40 €

INEO INFRACOM – MAPA1556
Modernisation du dispositif de vidéoprotection
Avenant n° 1 : travaux supplémentaires
Montant HT 3 283.80 €

SIGNATURE DE MARCHES SANS FORMALITE PREALABLE POUR :

ALP'ETUDES
Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du parc René Nicod – MAPA1601
Montant HT 33 000.00 €

VERDET PAYSAGE
Quartier Berthelot – Rénovation du city-stade en gazon synthétique – MAPA1602
Montant HT 19 953.00 €

ADTEC
Inspection vidéo sur réseau d'assainissement de la ville d'Oyonnax, à bons de commande – 1603 SL01
Montant maximum HT 27 150.00 €

ERNEST TURC
Fourniture de plantes pour le fleurissement de printemps, été et automne 2016 – 1604 FL01
Lot 1 : bulbes
Montant maximum HT 1 000.00 €

GRUMET
Fourniture de plantes pour le fleurissement de printemps, été et automne 2016 – 1604 FL02
Lot 2 : pélargoniums pour le fleurissement annuel de printemps et d'été
Montant maximum HT 7 000.00 €
Fourniture de plantes pour le fleurissement de printemps, été et automne 2016 – 1604 FL03
Lot 3 : plantes en godet pour le fleurissement annuel de printemps et d'été
Montant maximum HT 14 000.00 €
Fourniture de plantes pour le fleurissement de printemps, été et automne 2016 – 1604 FL08
Lot 8 : chrysanthèmes pour le fleurissement annuel de l'automne
Montant maximum HT 5 500.00 €

LES SERRES DE BADERAND
Fourniture de plantes pour le fleurissement de printemps, été et automne 2016 – 1604 FL04
Lot 4 : plantes fortes
Montant maximum HT 13 000.00 €
Fourniture de plantes pour le fleurissement de printemps, été et automne 2016 – 1604 FL06
Lot 6 : plantes bisannuelles
Montant maximum HT 4 000.00 €

EARL DU MOULIN UEF – MARVIE HORTICULTURE
Fourniture de plantes pour le fleurissement de printemps, été et automne 2016 – 1604 FL05
Lot n° 5 : plantes particulières
Montant maximum HT 3 000.00 €
Fourniture de plantes pour le fleurissement de printemps, été et automne 2016 – 1604 FL07
Lot n° 7 : plantes diverses
Montant maximum HT 7 500.00 €

ALPHA VALLET
Fourniture de produits ménagers - 1605 FL01
Lot 1 : consommables et matériel d'entretien
Montant maximum HT 4 500.00 €
Fourniture de produits ménagers - 1605 FL07
Lot 7 : restauration
Montant maximum HT 6 200.00 €

HYLEOR

Fourniture de produits ménagers - 1605 FL09

Lot 9 : entretien du mobilier

Montant maximum HT 3 200.00 €

PIERRE LE GOFF

Fourniture de produits ménagers - 1605 FL04

Lot 4 : entretien des vitres

Montant maximum HT 1 500.00 €

Fourniture de produits ménagers - 1605 FL05

Lot 5 : papier

Montant maximum HT 28 000.00 €

Fourniture de produits ménagers - 1605 FL11

Lot 11 : désinfection

Montant maximum HT 2 600.00 €

PAREDES

Fourniture de produits ménagers - 1605 FL02

Lot 2 : entretien des sols

Montant maximum HT 9 000.00 €

Fourniture de produits ménagers - 1605 FL03

Lot 3 : collecte des déchets

Montant maximum HT 9 500.00 €

Fourniture de produits ménagers - 1605 FL06

Lot 6 : essuyage

Montant maximum HT 4 200.00 €

Fourniture de produits ménagers - 1605 FL08

Lot 8 : entretien des sanitaires

Montant maximum 4 900.00 €

Fourniture de produits ménagers - 1605 FL10

Lot 10 : entretien des textiles

Montant maximum HT 3 500.00 €

EIJAA

Marché de service d'insertion par l'environnement – 1607 SL01

Montant maximum HT 116 670.00 €

VAL TP

Route de Narvik/Dortan : rénovation de la rue et intégration d'un giratoire – 1606 TL01

Lot 1 : voirie et réseaux divers

Montant HT 319 947.06 €

SOBECA

Route de Narvik/Dortan : rénovation de la rue et intégration d'un giratoire - 1606 TL02

Lot 2 : feux tricolores, éclairage public et pavoiement

Montant HT 173 961.00 €

VERDET

Route de Narvik/Dortan : rénovation de la rue et intégration d'un giratoire - 1606 TL03

Lot 3 : espaces verts

Montant HT 13 851.60 €

Monsieur MARTINEZ demande la parole pour revenir sur le dossier de Monsieur INSA SANE envers lequel une convention a été signée et fait l'intervention suivante :

"Monsieur le Maire, comment peut-on tolérer et financer avec l'argent des oyonnaxiens, à hauteur de 2000 euros par mois, plus l'hébergement, un écrivain en la personne d'Insa Sané, qui a fait

l'éloge des émeutes de 2005 et de ses violences, dit que l'apprentissage de la langue française n'était pas obligatoire pour l'intégration, insulté l'ancienne présidente de ni pute ni soumise en la traitant de "connasse" et ce devant un jeune public, dans les locaux du centre culturel le mercredi 9 mars ?"

Le Maire répond qu'il ne l'a pas attendu pour prendre une sanction et que Monsieur Insa SANE a été renvoyé du centre culturel.

- Le Conseil **prend acte** du compte-rendu de l'exercice des délégations données au Maire.

CARNET DU MAIRE

"Mes chers collègues,

Avant toute chose, je vous invite à respecter une minute de silence pour les victimes des attentats de Belgique.

Permettez-moi quelques mots avant de passer la parole à René SCHERER qui, dans un instant, va se prêter à l'incontournable exercice de la présentation exhaustive des comptes administratifs et des budgets primitifs. C'est un moment important dans notre année municipale ; c'est un acte majeur, à la fois politique et financier.

Je ne vais évidemment pas dévoiler les éléments d'analyse proposés par le Docteur SCHERER, mais je souhaite rappeler ce soir à l'assemblée communale quelques principes. Tout d'abord, rappeler que, plus que jamais, nos finances sont saines ; nous le verrons au travers du compte administratif 2015 et du budget primitif 2016. Elles sont saines, parce que nous en prenons le plus grand soin, parce qu'elles requièrent toute notre vigilance et cela depuis 2008.

Ainsi cette année encore, nous allons appliquer les conditions requises pour une bonne gestion au service de l'intérêt général, au service des oyonnaxiens.

Aussi, notre budget va :

- *dégager une épargne suffisante, pour soutenir l'économie et développer toujours plus notre attractivité ;*
- *dynamiser nos recettes notamment en chassant et obtenant toutes les subventions possibles ;*
- *rationaliser nos dépenses pour absorber la baisse des dotations.*

Et dans le même temps nous restons fidèles à nos promesses :

- *en n'augmentant pas la fiscalité car nos concitoyens doivent conserver leur pouvoir d'achat ;*
- *en ne recourant pas à l'emprunt sauf si ce dernier doit nous permettre de faire des économies de gestion.*

Dans un contexte, où nos marges de manœuvre n'ont jamais été à ce point contraintes, nous sommes appelés à faire des choix, arbitrer les dépenses et en un mot à prendre nos responsabilités d'élus. Nous le faisons avec précaution et avec la sincérité que nous devons à ceux qui nous ont élus car je ne transige pas avec l'argent des Oyonnaxiens. Alors, certes, certains diront ce soir que nos choix ne sont pas les bons, qu'ils en auraient sûrement fait d'autres. Moi, je vous le dis, nous avons construit un budget de combat pour défendre notre politique au mieux des intérêts des habitants de cette ville, avec la force de nos convictions, avec la volonté d'honorer la parole donnée.

Très clairement, nos options budgétaires tourment autour de deux grands axes.

Tout d'abord au niveau du fonctionnement.

Globalement, le budget prévoit une baisse des dépenses de 3.2% en tenant compte de l'inflation et des phénomènes de Glissement Vieillesse Technicité. Cette baisse viendra atténuer celle des recettes estimée à 1% et donc nous permettra de générer une épargne suffisante de 4 millions d'euros.

Je précise que cette baisse des dépenses est le fait d'une rationalisation des moyens, fruit de démarches innovantes dans la manière de remplir notre mission de service public. C'est ainsi que nous avons commencé, par exemple, à mettre en œuvre le guichet unique. J'ajoute que cela se fait en douceur, dans une programmation lissée sur plusieurs années, jusqu'à la fin du mandat et en concertation avec les agents.

Il m'appartient dès lors de remercier les directeurs et chefs de service et l'ensemble des agents de la collectivité pour leur implication dans cette recherche vitale d'économies de fonctionnement. Je remercie également les élus, qui, aux côtés des services, accompagnent les changements.

Une autre piste d'économie à laquelle je suis attaché consiste à supprimer les dépenses inutiles. Dans cette perspective, se défaire de locaux non occupés et pour lesquels la collectivité ne saurait envisager un avenir à court terme, permet à tout le moins, de ne plus en payer les charges et taxes afférentes. C'est un choix à la cohérence implacable que fait tout bon gestionnaire !

Second axe, l'investissement.

J'assume notre choix d'avoir désendetté la ville. Chacun d'entre nous peut mesurer les effets catastrophiques de l'endettement de certaines collectivités. La presse abonde, à ce sujet, d'exemples tous aussi alarmants les uns que les autres.

Aujourd'hui, à Oyonnax, avec une dette quasi nulle, cumulée à nos efforts de gestion, nous pouvons dégager une épargne de 4 millions d'euros. A laquelle il faut ajouter 2 millions de reprise sur les excédents antérieurs et 1 million provenant du versement de subventions d'investissement, soit une capacité d'investissement de 7 millions pour 2016.

Cette enveloppe va nous permettre d'œuvrer pour la poursuite du dynamisme de notre ville et continuer à entretenir, voire réhabiliter notre patrimoine. Monsieur SCHERER reviendra, je pense, sur ces dépenses, dont vous avez pu trouver tout le détail dans vos documents.

J'ai personnellement envie de citer les opérations structurantes de réaménagement urbain avec en particulier le lancement des travaux de la route de Dortan. Nous allons reprendre et transformer cette entrée de ville tout en assurant la sécurisation de la caserne des pompiers.

Je voudrais dire aussi que notre équipe a bien conscience que l'avenir d'Oyonnax se construit aujourd'hui. C'est pourquoi vous constaterez les inscriptions budgétaires pour finaliser, entre autres, les opérations foncières pour la création d'un lotissement à Veyziat ou bien la création d'un nouveau parc au 5 passages en lien avec la résidence seniors.

Nos équipements ne seront pas oubliés et je ne vais citer que 3 exemples d'opérations qui vont encore améliorer l'attractivité d'Oyonnax :

- *Le premier concerne le parc Nicod auquel la transformation va redonner une nouvelle modernité et saura mettre en évidence l'espace dédié à la mémoire des soldats morts pour la France.*
- *Le second vise les salles du cinéma Atmosphère où nous allons changer les fauteuils d'une première salle cette année.*
- *Le troisième est relatif à la déconstruction du SERNAM, véritable verrue en plein centre ville.*

Notre patrimoine communal sera évidemment entretenu, les écoles, comme chaque année, bénéficieront d'un programme de travaux conséquents. Le gymnase Jean Moulin va retrouver une nouvelle jeunesse et sera capable d'accueillir à la rentrée les élèves de l'école. Nous continuerons également d'entretenir les voiries communales pour un meilleur confort des automobilistes et autres usagers.

Pour finir René SCHERER étayera aussi l'affirmation qu'Oyonnax est toujours inscrite dans une démarche de développement durable.

Au bilan, nous avons inscrit 7 M€ d'investissement répartis sur plus de 150 opérations, pour alimenter l'économie locale, pour favoriser l'emploi du bassin d'Oyonnax.

7 M€ pour continuer de reconstruire la ville, pour lui permettre de conserver tout son rayonnement, car notre ville, c'est notre passion.

Un mot encore pour introduire la présentation du programme d'actions relatif à la lutte contre les incivilités, qui nous sera exposé en préalable de notre ordre du jour.

Le rapport de police sur les faits de délinquance montre cette année encore que notre ville est paisible. Ceci n'empêche que quelques-uns puissent exprimer un sentiment d'insécurité. Il est le fruit de petits faits, non délictueux, mais qui agacent et tendent à opposer les populations. Ces faits sont connus sous le terme d'incivilités.

Lors de mon allocution du 11 janvier dernier, au moment des vœux, j'ai pu rappeler notre engagement pour lutter contre ce phénomène, véritable cancer du bien vivre ensemble.

J'ai souhaité que notre plan d'action soit concret et organisé autour de quatre principes : éduquer, sanctionner et informer. Le quatrième, en transversal, mobilise la participation des habitants, car la tranquillité publique n'est pas la seule affaire des forces de l'ordre ou des médiateurs ; elle relève avant tout de notre responsabilité individuelle de citoyen. Il nous faut tous être porteurs dans l'espace public des règles de la République.

Nous allons maintenant pouvoir entrer dans le vif des débats, non sans remercier une nouvelle fois tous les services qui ont travaillé pour la bonne tenue de ce Conseil et particulièrement le service des finances.

Je vous remercie."

PRESENTATION DU PLAN DE LUTTE CONTRE LES INCIVILITES

Monsieur LE GLOU, Responsable de la Politique de la Ville, présente, à l'aide d'un diaporama, le plan de lutte contre les incivilités, dont le Maire a souhaité faire une priorité municipale pour 2016.

Il rappelle, en préambule, le rôle du Maire en matière de prévention de la délinquance puis commente un tableau de chiffres de la délinquance à OYONNAX, comparés à ceux de circonscriptions police à typologie similaire, étant précisé que la circonscription d'OYONNAX englobe les communes d'ARBENT et de BELLIGNAT. Sont également mentionnées les infractions relevées par l'action des services de police, sans dépôt de plainte préalable, qui témoignent de l'activité du pôle police.

Les incivilités regroupent un ensemble de nuisances qui engendrent un trouble anormal à la tranquillité publique, tels les comportements gênants (crachats, manque de respect) qui n'appellent pas de sanctions pénales, et les infractions à proprement parler (graffitis, dégradations de biens publics, nuisances sonores, véhicules ventouses, excès de vitesse, etc.).

Pour agir et lutter plus efficacement contre les incivilités, il est essentiel de mobiliser les partenaires :

- *Le CISPD, conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance,*
- *La plateforme estivale qui sera mise en place en juillet et août,*
- *Et de prévenir et apaiser les conflits durant la période du Ramadan.*

La ville ne part cependant pas de rien, en matière d'incivilités :

- *2 médiateurs sociaux pour dialoguer, dissuader et prévenir,*
- *Une police municipale équipée pour dialoguer, dissuader et sanctionner,*
- *Le soutien aux actions éducatives dans le cadre de la politique de la ville,*

- Une politique de lutte rapide et efficace contre les graffitis,
- La modernisation et l'ajout de caméras de vidéo-protection,
- L'accueil de jeunes majeurs ou mineurs au titre des travaux d'intérêt généraux,
- Le renforcement de la surveillance des écoles et des collèges pendant les périodes de vacances scolaires,
- L'installation de cendriers dans l'ensemble de la ville.

Le Maire souhaite cependant aller au-delà de ces initiatives en lançant un nouveau programme d'actions : "OYONNAX CIVIQUE" qui vise à :

- Sensibiliser les élèves en s'appuyant sur les outils de la protection judiciaire de la jeunesse ;
- Sensibiliser les seniors par le renforcement de l'opération "tranquillité seniors",
- Créer un poste de médiateur social complémentaire en lien avec DYNACITE pour renforcer l'action des médiateurs de la commune ;
- Doubler le nombre de jeunes accueillis au titre des Travaux d'Intérêt Général.

OYONNAX CIVIQUE verra aussi le renforcement des actions pour dissuader et réprimer les incivilités avec :

- La mise en place d'actions inter-polices concertées, notamment sur les incivilités routières,
- L'installation de nouvelles caméras de vidéosurveillance,
- Sous l'autorité du Procureur, la facturation des dégradations volontaires sur les équipements publics.

OYONNAX CIVIQUE c'est aussi une campagne de communication qui se veut percutante en ciblant les incivilités qui génèrent le plus de nuisances pour les Oyonnaxiens, avec application d'amendes pouvant aller jusqu'à 750 €. Les signalements pourront bientôt se faire avec un smartphone à l'adresse incivillite@oyonnax.fr : photographier, géolocaliser et envoyer.

Une réunion est prévue prochainement avec les élus, majorité et minorité pour mettre en action le programme et le CISPD sera mobilisé sur son domaine de compétence.

Le Maire remercie Monsieur LE GLOU et suspend la séance un court instant pour laisser s'exprimer le Commandant de Police qui dit s'inscrire totalement dans cette action qui permettra d'aller dans le bon sens, en évitant aux jeunes mineurs de sombrer dans la délinquance car il a été constaté qu'un mineur délinquant s'enfermait dans la délinquance.

Le Maire propose ensuite d'aborder l'ordre du jour.

1 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015

Les résultats des comptes de gestion pour l'exercice 2015 sont présentés au Conseil Municipal.

Ils s'établissent ainsi qu'il suit, après rapprochement avec les services de la Trésorerie Principale qui nous ont transmis les éléments ci-dessous et conformes aux comptes administratifs 2015 de la Ville :

BUDGET PRINCIPAL

		DEPENSES	RECETTES
		INVESTISSEMENT	Réel
	Ordre	59 657.20	871 943.05
	Excédent/déficit 2014	366 095.01	-
		6 530 084.50	6 265 593.64
FONCTIONNEMENT	Réel	29 243 108.03	33 284 222.51
	Ordre	871 943.05	59 657.20
	Excédent 2014	-	10 220 515.82
		30 115 051.08	43 564 395.53
TOTAL	Réel	35 347 440.32	38 677 873.10
	Ordre	931 600.25	931 600.25
	Résultats 2014	366 095.01	10 220 515.82
		36 645 135.58	49 829 989.17

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

		DEPENSES	RECETTES
		INVESTISSEMENT	Réel
	Ordre	-	227 538.70
	Excédent 2014	-	2 287 003.16
		205 783.13	2 514 541.86
FONCTIONNEMENT	Réel	2 156 460.72	2 575 682.80
	Ordre	227 538.70	-
	Excédent 2014		487 570.09
		2 383 999.42	3 063 252.89
TOTAL	Réel	2 362 243.85	2 575 682.80
	Ordre	227 538.70	227 538.70
	Résultats 2014	-	2 774 573.25
		2 589 782.55	5 577 794.75

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES
		INVESTISSEMENT	Réel
	Ordre	-	77 551.35
	Excédent/déficit 2014	154 202.24	-
		315 040.62	305 667.31
		DEPENSES	RECETTES
		FONCTIONNEMENT	Réel
	Ordre	77 551.35	-
	Excédent 2014		2 428 024.28
		1 690 508.66	4 480 815.83
		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL	Réel
	Ordre	77 551.35	77 551.35
	Résultats 2014	154 202.24	2 428 024.28
		2 005 549.28	4 786 483.14

BUDGET ANNEXE DE VALEXPO

		DEPENSES	RECETTES
		INVESTISSEMENT	Réel
	Ordre	-	37 683.09
	Excédent 2014	-	8 033.26
		11 431.90	45 716.35
		DEPENSES	RECETTES
		FONCTIONNEMENT	Réel
	Ordre	37 683.09	-
	Excédent 2014	-	-
		375 547.17	375 547.17
		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL	Réel
	Ordre	37 683.09	37 683.09
	Résultats 2014	-	8 033.26
		386 979.07	421 263.52

BUDGET ANNEXE DU CINEMA ATMOSPHERE

		DEPENSES	RECETTES
		INVESTISSEMENT	Réel
	Ordre	42 819.00	91 462.99
	Excédent 2014	-	262 651.36
		57 851.28	354 114.35
		DEPENSES	RECETTES
		FONCTIONNEMENT	Réel
	Ordre	91 462.99	42 819.00
	Excédent 2014	-	-
		522 560.49	525 650.56
		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL	Réel
	Ordre	134 281.99	134 281.99
	Résultats 2014	-	262 651.36
		580 411.77	879 764.91

BUDGET ANNEXE DES FORETS

		DEPENSES	RECETTES
		INVESTISSEMENT	Réel
	Ordre	1 098.00	15 799.70
	Excédent 2014	-	179 732.46
		4 813.91	195 532.16
		DEPENSES	RECETTES
		FONCTIONNEMENT	Réel
	Ordre	15 799.70	1 098.00
	Excédent 2014	-	460 555.02
		110 921.84	543 517.54
		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL	Réel
	Ordre	16 897.70	16 897.70
	Résultats 2014	-	640 287.48
		115 735.75	739 049.70

BUDGET ANNEXE LOCAL COMMERCIAL

		DEPENSES	RECETTES
		INVESTISSEMENT	Réel
	Ordre	-	-
	Excédent 2014	-	-
		3 192.23	-
		DEPENSES	RECETTES
		FONCTIONNEMENT	Réel
	Ordre	-	-
	Excédent 2014	-	68 393.75
		8 355.13	94 648.88
		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL	Réel
	Ordre	-	-
	Résultats 2014	-	68 393.75
		11 547.36	94 648.88

BUDGET ANNEXE DU PARKING

		DEPENSES	RECETTES
		FONCTIONNEMENT	Réel
	Ordre	-	-
	Excédent 2014	-	-
		232 00.00	232 000.00
		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL	Réel
	Ordre	-	-
	Résultats 2014	-	-
		232 00.00	232 000.00

BUDGET ANNEXE DU CHAUFFAGE URBAIN

		DEPENSES	RECETTES
		INVESTISSEMENT	Réel
	Ordre	-	-
	Déficit 2014	129 338.61	-
		267 070.79	129 338.61
		DEPENSES	RECETTES
		FONCTIONNEMENT	Réel
	Ordre	-	-
	Excédent 2014	-	159 890.74
		108 697.38	461 442.74
		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL	Réel
	Ordre	-	-
	Résultats 2014	129 338.61	159 890.74
		375 768.17	590 781.35

Vu l'avis émis par la Commission des Finances,

Le Conseil, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**, décide :

- De se prononcer sur les comptes de gestion présentés par le Receveur municipal ;
- De déclarer que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves ;
- De déclarer que le compte de gestion du budget annexe de l'Eau dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves ;
- De déclarer que le compte de gestion du budget annexe de l'Assainissement dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves ;
- De déclarer que le compte de gestion du budget annexe des Forêts dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves ;
- De déclarer que le compte de gestion du budget annexe du Local Commercial dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves ;
- De déclarer que le compte de gestion du budget annexe du Cinéma ATMOSPHERE dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves ;
- De déclarer que le compte de gestion du budget annexe de VALEXPO dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves ;
- De déclarer que le compte de gestion du budget annexe du Parking dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves ;
- De déclarer que le compte de gestion du budget annexe du Chauffage urbain pour l'exercice 2015 par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves.

2 - APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

Le rapport explicatif du compte administratif et de constatation des résultats était joint à la convocation et est annexé au présent compte rendu.

Par ailleurs le dossier complet a été remis à chacun des groupes politiques de manière dématérialisée, par clé USB, le jour de l'envoi de la convocation.

Les comptes administratifs s'établissent ainsi qu'il suit, après rapprochement avec les services de la Trésorerie Principale qui en ont confirmé les valeurs :

BUDGET PRINCIPAL

		DEPENSES	RECETTES
		INVESTISSEMENT	Réel
	Ordre	59 657.20	871 943.05
	Excédent 2014	366 095.01	-
		6 530 084.50	6 265 593.64
		DEPENSES	RECETTES
		FONCTIONNEMENT	Réel
	Ordre	871 943.05	59 657.20
	Excédent 2014	-	10 220 515.82
		30 115 051.08	43 564 395.53
		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL	Réel
	Ordre	931 600.25	931 600.25
	Résultats 2014	366 095.01	10 220 515.82
		36 645 135.58	49 829 989.17

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

		DEPENSES	RECETTES
		INVESTISSEMENT	Réel
	Ordre	-	227 538.70
	Excédent 2014	-	2 287 003.16
		205 783.13	2 514 541.86
		DEPENSES	RECETTES
		FONCTIONNEMENT	Réel
	Ordre	227 538.70	-
	Excédent 2014		487 570.09
		2 383 999.42	3 063 252.89
		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL	Réel
	Ordre	227 538.70	227 538.70
	Résultats 2014	-	2 774 573.25
		2 589 782.55	5 577 794.75

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

INVESTISSEMENT	Réal Ordre Excédent/déficit 2014	DEPENSES	RECETTES
		160 838.38	228 115.96
-	77 551.35		
154 202.24	-		
315 040.62	305 667.31		
FONCTIONNEMENT	Réal Ordre Excédent 2014	DEPENSES	RECETTES
		1 612 957.31	2 052 791.55
77 551.35	-		
	2 428 024.28		
1 690 508.66	4 480 815.83		
TOTAL	Réal Ordre Résultats 2014	DEPENSES	RECETTES
		1 773 795.69	2 280 907.51
77 551.35	77 551.35		
154 202.24	2 428 024.28		
2 005 549.28	4 786 483.14		

BUDGET ANNEXE DE VALEXPO

INVESTISSEMENT	Réal Ordre Excédent 2014	DEPENSES	RECETTES
		11 431.90	-
-	37 683.09		
-	8 033.26		
11 431.90	45 716.35		
FONCTIONNEMENT	Réal Ordre Excédent 2014	DEPENSES	RECETTES
		337 864.08	375 547.17
37 683.09	-		
-	-		
375 547.17	375 547.17		
TOTAL	Réal Ordre Résultats 2014	DEPENSES	RECETTES
		349 295.98	375 547.17
37 683.09	37 683.09		
-	8 033.26		
386 979.07	421 263.52		

BUDGET ANNEXE DU CINEMA ATMOSPHERE

		DEPENSES	RECETTES
		INVESTISSEMENT	Réel
	Ordre	42 819.00	91 462.99
	Excédent 2014	-	262 651.36
		57 851.28	354 114.35
FONCTIONNEMENT	Réel	431 097.50	482 831.56
	Ordre	91 462.99	42 819.00
	Excédent 2014	-	-
		522 560.49	525 650.56
TOTAL	Réel	446 129.78	482 831.56
	Ordre	134 281.99	134 281.99
	Résultats 2014	-	262 651.36
		580 411.77	879 764.91

BUDGET ANNEXE DES FORETS

		DEPENSES	RECETTES
		INVESTISSEMENT	Réel
	Ordre	1 098.00	15 799.70
	Excédent 2014	-	179 732.46
		4 813.91	195 532.16
FONCTIONNEMENT	Réel	95 122.14	81 864.52
	Ordre	15 799.70	1 098.00
	Excédent 2014	-	460 555.02
		110 921.84	543 517.54
TOTAL	Réel	98 838.05	81 864.52
	Ordre	16 897.70	16 897.70
	Résultats 2014	-	640 287.48
		115 735.75	739 049.70

BUDGET ANNEXE LOCAL COMMERCIAL

INVESTISSEMENT	Réal Ordre Excédent 2014	DEPENSES	RECETTES
		3 192.23	-
-	-		
-	-		
3 192.23	-		
FONCTIONNEMENT	Réal Ordre Excédent 2014	DEPENSES	RECETTES
		8 355.13	26 255.13
-	-		
-	68 393.75		
8 355.13	94 648.88		
TOTAL	Réal Ordre Résultats 2014	DEPENSES	RECETTES
		11 547.36	26 255.13
-	-		
-	68 393.75		
11 547.36	94 648.88		

BUDGET ANNEXE DU PARKING

FONCTIONNEMENT	Réal Ordre Excédent 2014	DEPENSES	RECETTES
		232 000.00	232 000.00
-	-		
-	-		
232 00.00	232 000.00		
TOTAL	Réal Ordre Résultats 2014	DEPENSES	RECETTES
		232 000.00	232 000.00
-	-		
-	-		
232 00.00	232 000.00		

BUDGET ANNEXE DU CHAUFFAGE URBAIN

INVESTISSEMENT	Réal Ordre Déficit 2014	DEPENSES	RECETTES
		137 732.18	129 338.61
-	-		
129 338.61	-		
267 070.79	129 338.61		
FONCTIONNEMENT	Réal Ordre Excédent 2014	DEPENSES	RECETTES
		108 697.38	301 552.00
-	-		
-	159 890.74		
108 697.38	461 442.74		
TOTAL	Réal Ordre Résultats 2014	DEPENSES	RECETTES
		246 429.56	430 890.61
-	-		
129 338.61	159 890.74		
375 768.17	590 781.35		

Les comptes administratifs des budgets de la ville pour l'exercice 2015 sont présentés au Conseil municipal par Monsieur SCHERER qui, en préalable, remercie les équipes pour tout le travail accompli. Monsieur SCHERER commente le diaporama et fait intervenir, au cours d'une courte suspension de séance, Monsieur GAUDRY, Directeur de la Communication et de l'Événementiel, lequel rappelle que le budget communication de la ville représente 0.51 % du budget total de fonctionnement contre plus d'1 % en moyenne dans les collectivités françaises de même strate. En 2016, il est prévu de réduire ce poste de 31 K€ soit 7.5 %)

Les commentaires et explications se poursuivent et le Maire conclut en disant que la Ville pourra continuer à fortement investir et cela sans recourir à l'emprunt ni augmenter les impôts.

A l'issue de la présentation, le Maire demande s'il y a des questions à poser à Monsieur SCHERER, Adjoint aux Finances. Personne ne demandant la parole, le Maire quitte la salle pour le vote, alors organisé par le Premier Adjoint.

Vu l'avis émis par la Commission des Finances,

Le Conseil, **à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Maire étant sorti pour le vote**, décide :

- D'approuver le Compte administratif 2015 du budget principal tel que présenté ci-dessus, dont les résultats seront repris au Budget primitif 2016 ;
- D'approuver le Compte administratif 2015 du budget annexe de l'Eau tel que présenté ci-dessus, dont les résultats seront repris au Budget primitif 2016 ;
- D'approuver le Compte administratif 2015 du budget annexe de l'Assainissement tel que présenté ci-dessus, dont les résultats seront repris au Budget primitif 2016 ;
- D'approuver le Compte administratif 2015 du budget annexe des Forêts tel que présenté ci-dessus, dont les résultats seront repris au Budget primitif 2016 ;
- D'approuver le Compte administratif 2015 du budget annexe du Local Commercial tel que présenté ci-dessus, dont les résultats seront repris au Budget primitif 2016 ;
- D'approuver le Compte administratif 2015 du budget annexe du Cinéma ATMOSPHERE tel que présenté ci-dessus, dont les résultats seront repris au Budget primitif 2016 ;
- D'approuver le Compte administratif 2015 du budget annexe de VALEXPO tel que présenté ci-dessus, dont les résultats seront repris au Budget primitif 2016 ;
- D'approuver le Compte administratif 2015 du budget annexe du Parking tel que présenté ci-dessus ;
- D'approuver le Compte administratif 2015 du budget annexe du Chauffage urbain tel que présenté ci-dessus, dont les résultats seront repris au Budget primitif 2016.

A l'issue du vote, le Maire rejoint la salle.

3 - BUDGETS DE LA VILLE D'OYONNAX - AFFECTATION DES RESULTATS 2015

⇒ *Arrivée de Madame LOZACH avant les votes à 19 H 17.*

Il est exposé au Conseil qu'il lui appartient, conformément aux dispositions budgétaires et comptables prévues par les instructions M14 et M4, de décider de l'affectation du résultat excédentaire apparaissant à la section de fonctionnement des budgets à la clôture de l'exercice 2015.

L'arrêté des opérations financières de cet exercice fait apparaître les résultats suivants et conformes aux résultats des comptes de gestion 2015 :

BUDGET PRINCIPAL

Calcul des résultats	
Excédent de fonctionnement	13 449 344.45 €
Déficit d'investissement	264 490.86 €
Déficit des reports d'investissement	1 901 101.89 €
Résultat global à affecter	11 283 751.70 €

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Calcul des résultats	
Excédent de fonctionnement	679 253.47 €
Excédent d'investissement	2 308 758.73 €
Déficit des reports d'investissement	17 524.69 €
Résultat global à affecter	2 970 487.51 €

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Calcul des résultats	
Excédent de fonctionnement	2 790 307.17 €
Déficit d'investissement	9 373.31 €
Déficit des reports d'investissement	52 187.84 €
Résultat global à affecter	2 728 746.02 €

BUDGET ANNEXE DE VALEXPO

Calcul des résultats	
Excédent de fonctionnement	-
Excédent d'investissement	34 284.45 €
Déficit des reports d'investissement	14 160.00 €
Résultat global à affecter	20 124.45 €

BUDGET ANNEXE CINEMA ATMOSPHERE

Calcul des résultats	
Excédent de fonctionnement	3 090.07 €
Excédent d'investissement	296 263.07 €
Déficit des reports d'investissement	139 380.45 €
Résultat global à affecter	159 972.69 €

BUDGET ANNEXE DES FORETS

Calcul des résultats	
Excédent de fonctionnement	432 595.70 €
Excédent d'investissement	190 718.25 €
Déficit des reports d'investissement	26 370.00 €
Résultat global à affecter	596 943.95 €

BUDGET ANNEXE LOCAL COMMERCIAL

Calcul des résultats	
Excédent de fonctionnement	86 293.75 €
Déficit d'investissement	3 192.23 €
Résultat global à affecter	83 101.52 €

BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN

Calcul des résultats	
Excédent de fonctionnement	352 745.36 €
Déficit d'investissement	137 732.18 €
Déficit des reports d'investissement	-
Résultat global à affecter	215 013.18 €

Le résultat de fonctionnement excédentaire doit être affecté, en priorité, à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068) et, pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédent de fonctionnement reporté (compte 002) ou en une dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

Madame FERRI demande la parole et déclare que son groupe n'a rien à dire sur les comptes administratifs puisqu'il s'agit d'actions réalisées, pour lesquelles ils avaient déjà fait part de leurs commentaires lors du Conseil de mars 2015. Par contre, sur le budget, elle a des choses à dire et déclare :

"Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,

Vous avez débuté par un hommage aux victimes des attentats de Bruxelles. Je me joins à cet hommage. Dans ces moments difficiles qui nous plongent dans l'effroi, la solidarité est de mise. Elle doit être concrète. Elle doit aussi être avec celles et ceux de Bamako, de Tunis, d'Alep ou de Bagdad ou d'ailleurs. Parce que malheureusement, des centaines de milliers de personnes à travers le monde vivent dans cette crainte et dans cette peur.

De même, les choix budgétaires sont des actes politiques et financiers à tous les niveaux de décisions. Ils organisent le vivre ensemble. Aujourd'hui, nous devons répondre concrètement aux difficultés quotidiennes que rencontre la population, à leur besoin avec une perspective à long terme pour redonner de l'espoir et particulièrement à notre jeunesse (je m'interroge sur le choix de certains jeunes gens quels que soient leur origine ou leur milieu social qui sacrifient leur vie en tuant des innocents. Je pense que nous avons tous une responsabilité. A chaque dépense, à chaque investissement, les élus que nous sommes, doivent se poser la question de leur utilité. Cela ne doit pas être seulement un choix comptable.

Monsieur le Maire, vous avez fait le choix de diminuer les dépenses de fonctionnement et d'augmenter ou de créer des tarifs. Ces choix vont uniquement impacter le budget des familles. Je m'explique :

En ce qui concerne les dépenses :

Sur les services rendus à la population :

Même si le taux de la taxe d'habitation ne bouge pas, mécaniquement les impôts des ménages seront en hausse par le jeu de l'augmentation de la base de calcul que, bien sûr, vous ne maîtrisez pas puisque c'est une décision de l'Etat. Cela représente + 250 000 € pour les seuls ménages. Certains diront que tout le monde n'en paie pas. C'est faux, tout le monde paie des impôts ne serait-ce qu'à travers la TVA. (et la ville en récupère) Donc les citoyens, tous les citoyens sont en droit d'exiger des services en contrepartie.

Sur les subventions aux associations : *Leurs baisses vont avoir un impact sur leurs activités à moins de trouver de nouvelles ressources (augmentation du montant de leur cotisation.)*

Je demande avec mes collègues, depuis le début de ce mandat que ces attributions soient le plus juste possible : l'écriture d'une charte avec les associations qui permettrait d'avoir des règles plus visibles pour les montants attribués. Même si des efforts ont été faits ce n'est pas suffisant, les critères ne sont pas toujours clairs.

Les seniors *ont vu disparaître leur bon de Noël de 35 €. C'est la moitié des bénéficiaires de 2014 qui n'ont rien eu en 2015, ni spectacle ni panier. (2896 personnes en bénéficiaient en 2014, ce ne sont plus que 1436 qui ont pu soit assister aux spectacles soit recevoir un panier 15 €.) 1400 personnes qui sont mises de côté. Et combien en 2016 ? Seul le spectacle sera proposé. A l'exception des personnes qui ne pourront pas se déplacer en raison de leur santé. Avec ce bon on touchait pratiquement toute cette tranche de population. Ce n'est pas de cette manière que j'envisageais la politique envers les seniors.*

En matière d'emplois, *c'est un sujet qui nous préoccupe tous. Vous avez résorbé les emplois précaires et c'est plutôt une bonne chose, mais les effectifs sont en baisse et cela n'est pas seulement dû aux transferts de compétences. Nous avons des services municipaux performants mais certains risquent de disparaître si vous continuez de ne pas remplacer les départs en retraite. Vous dites qu'il est souvent difficile de trouver des personnes formées. Combien avons-nous d'apprentis dans nos services ? je n'ai vu de trace nulle part.*

Parmi les nouvelles recettes, il y a celle des TAP. **Les Temps d'accueil périscolaires** : *vous aviez pendant votre campagne électorale promis la gratuité. Cette promesse n'a tenu qu'une année. Cela reviendra pour les familles en moyenne entre les services d'accueil du matin de midi et les TAP à 100 € par an et par enfant. Encore un coût supplémentaire pour les familles sans compter les frais du restaurant scolaire.*

Sur les investissements :

Ils sont réalisés surtout pour des rénovations et j'en conviens il y en avait grandement besoin notamment pour le gymnase Jean Moulin. Mais pas d'innovation conséquente, créatrice d'emploi et porteuse d'attractivité pour notre territoire.

D'autres choix auraient été possibles, la ville n'est pas endettée et l'excédent de fonctionnement est de plus de 11 millions d'€."

Le Maire répond que ce n'est pas un scoop et qu'il se dirait alors qu'il a viré complètement à gauche.

Madame FERRI demande à finir son propos.

Le Maire dit qu'il n'est pas dans The Voice et qu'il ne peut pas appuyer sur le bouton !

Madame FERRI répond :

"Pour ces raisons nous ne voterons pas votre budget mais nous avons des propositions.

Avec cet excédent de 11 millions d'€, il y a donc des possibilités :

- Possibilité de baisser certains tarifs en mettant en place le calcul selon le quotient familial, ce qui redonnerait un peu de pouvoir d'achat aux ménages ;

- Possibilité d'investir (complexe de loisir municipal ou lieu de création pour les artistes par exemple.) La priorité serait une maison de santé publique et notre territoire en a grandement besoin. Tous ces projets créateurs d'emploi et d'attractivité pour notre ville."

Le Maire reprend la parole et rappelle, que malgré tout le respect dû à la Minorité, il a été élu sur un programme, celui de sa majorité et que c'est celui-ci qu'il applique et non celui de Madame FERRI, soulignant qu'ils sont élus l'un et l'autre depuis aussi longtemps,

ce à quoi Madame FERRI répond qu'il a été élu bien avant elle.

Le Maire dit qu'il a commencé tout petit, avec l'envie de redonner espoir au niveau du vivre ensemble, ce qu'il essaie de faire avec Monsieur TOURNIER BILLON, avec l'animation et les fêtes de quartier. Il ajoute que l'animation ne suffit pas. Donner espoir, c'est quelque chose qu'il dit connaître parfaitement, lui qui a créé le SOFEO (Salon de l'Orientation, de la Formation et de l'Emploi d'OYONNAX). Même la Directrice du POLE EMPLOI craignait qu'il ne prenne son travail ... Cette année, pour la sixième édition, la semaine dernière, 400 offres d'emploi ont été proposées. Il en est de même pour le SPIDO (Salon des Produits Innovants et du Design d'OYONNAX) créé pour promouvoir l'industrie et les industriels du bassin et l'AEPV (Association des Acteurs Economiques de la Plastics Vallée), destinée à les faire communiquer entre eux et par là même développer leurs talents. Il ajoute que la boîte à idées, on ne lui a pas inculquée, c'est dans sa tête et il ouvre les tiroirs. Il poursuit en disant que l'activité économique, en France, comme chacun sait, est mise à mal dans de nombreux domaines. Avant, à l'époque du plan emploi, tout allait bien dans les quartiers, que le personnel soit ou non qualifié, tous trouvaient un emploi.

Nous avons réduit les dépenses de fonctionnement, sans diminuer le service à la population. Il ajoute que les gens ne pourraient pas supporter plus d'impôts.

Madame FERRI l'interrompt pour dire que c'est exactement son propos.

Le Maire reprend sur la réduction des subventions, disant qu'il faut maintenant modifier notre mode de fonctionnement et déjà anticiper les subventions à verser sur 2017, bien en amont des deux mois habituels avant l'établissement des budgets.

En réponse à une intervention de Madame FERRI, le Maire répond qu'elle défend, et à juste titre, ses valeurs et sa couleur politiques. Il ajoute qu'elle a mal dû lire le budget car il clairement indiqué que le montant attribué au CCAS est en hausse. Il demande à Monsieur HARMEL d'en expliquer les motivations.

Monsieur HARMEL rappelle en préalable qu'il convient de remettre un peu de vérité, que toutes les subventions ne baissent pas et particulièrement celle du CCAS qui a été augmentée, non pas par plaisir mais pour améliorer encore le service à la population en accompagnement aux services sociaux. Il sera notamment procédé au recrutement d'un travailleur social, dont le budget en termes de salaires et charges est plus important que celui d'un simple agent. La Municipalité a fait le choix d'aller dans cette voie pour être plus pertinente face aux difficultés de la population.

Profitant du fait qu'il a la parole, Monsieur HARMEL poursuit en disant qu'il souhaite apporter une réponse à Madame FERRI qui a voulu revenir sur les 35 € de bons de Noël. Ce poste budgétaire n'est pas rien ; il représente en effet 120 000 € et Monsieur HARMEL considère que c'est un saupoudrage qui n'a pas de sens, alors qu'il en voit davantage dans le fait d'inviter les seniors à se regrouper. Il dit à Madame FERRI qu'elle veut défendre le vivre ensemble ; cela en fait partie. Pour ce qui est du spectacle, même s'il n'est pas toujours aisé d'attirer les seniors, pour une première, il relève que plusieurs courriers de remerciement ont été reçus exprimant toute la satisfaction pour ce chaleureux moment. Il ajoute que cela vaut plus de 35 €.

Le Maire reprend la parole en redisant qu'il œuvre au quotidien pour résorber la précarité. Certes les effectifs de la Ville sont en baisse. 6 postes ont été supprimés en 2015, qui ne seront pas remplacés, pour réduire le budget de fonctionnement. Il précise à Madame FERRI que, si elle avait lu correctement le budget, elle aurait noté qu'au tableau des effectifs, il y avait 2 apprentis.

Madame FERRI répond que c'est tellement peu qu'effectivement elle n'avait pas vu.

Le Maire lui répond que lorsque sa majorité était au pouvoir, il n'y avait aucun apprenti. Il s'étonne de ce qu'elle avance quant à certains services appelés à disparaître.

Madame FERRI dit qu'il n'y a plus de peintre, le Maire répond qu'il y en a un.

Madame FERRI répond que le service est passé de 8 agents à un seul, ce qu'elle considère comme peu pour entretenir les services municipaux.

Le Maire répond à son tour qu'il n'y a peut être qu'un peintre, mais que le service menuiserie a été renforcé pour répondre à la demande des écoles, ciblant davantage cette compétence.

Il poursuit en rappelant qu'une des priorités de la Municipalité est l'éducation et qu'il considère ne pas avoir à rougir des actions de son mandat, pendant lequel il a déjà beaucoup fait pour les écoles. La nouvelle organisation des TAP pour 2016 a été adoptée en concertation avec les directeurs d'école et les parents (tous, bien évidemment, ne se sont pas déplacés) qui l'ont unanimement validée. Il a été décidé de faire payer une légère contribution et le Maire évoque une comparaison avec la ville de BOURG-EN-BRESSE, qui considère également qu'il est normal de faire payer un minimum les parents.

Madame FERRI répond qu'il compare toujours avec d'autres villes mais qu'à OYONNAX, il n'y a pas la même population, qu'OYONNAX est la ville la plus pauvre du département et qu'il faut en tenir compte.

Le Maire répond qu'il a travaillé pendant 20 ans en tant que directeur d'un bailleur social et qu'il connaît bien le dossier. Il a pu appréhender les difficultés pour les enfants d'accéder aux activités sportives ou culturelles, accès qui a été rendu possible pour tous avec les TAP. Il demande à Sébastien DEBATISSE en charge de l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires d'apporter un complément d'information.

Monsieur DEBATISSE dit que cette organisation répond à une volonté des directeurs d'uniformiser le schéma périscolaire. Une concertation est intervenue début novembre. Dès la rentrée de septembre 2016, les TAP seront organisés pour les maternelles et les écoles élémentaires de 15H45 à 18H15, avec un véritable contenu pédagogique. Aujourd'hui il y a beaucoup de garderie et la ville souhaite évoluer vers un accueil personnalisé, justifiant une tarification. Le coût horaire, avec un montant dérisoire de 15 centimes, sera loin des 60 centimes facturés par la Ville de BOURG. Il insiste sur le fait que la gratuité actuelle n'incite pas à reconnaître l'action des éducateurs ; une tarification minimale leur apportera une considération du fait que les parents leur confient leurs enfants.

Le Maire invite Monsieur GATTEGNO, Conseil en Finances auprès de la Ville, à apporter des précisions complémentaires.

Monsieur GATTEGNO cadre son intervention dans le champ purement comptable et explique que les recettes de la Ville régressent au fil du temps. De 2014 à 2016, elles ont globalement baissé de 3 millions d'euros. Cette perte de 3 M€ implique une adaptation et a justifié le transfert de certaines compétences à la CCHB. Parallèlement, cette baisse n'a pas été compensée par la hausse du produit fiscal. Il convient donc de compenser par une baisse de charges de même ampleur. L'écart entre les recettes et les dépenses s'est amenuisé l'an dernier et cette tendance va perdurer. Potentiellement, la ville n'aura peut être plus les capacités de maintenir le service public, sauf à continuer à baisser les charges de manière drastique. Il explique clairement qu'il faut choisir entre baisser les charges ou augmenter la fiscalité. 3 M€ de baisse sur 33 M€ représentent 10 % de régression en deux ans, ce qui est énorme. Et la Municipalité a fait le choix de ne pas augmenter la fiscalité. De même, il faut veiller à ne pas investir sur ce qui générerait de nouvelles charges, qui dégraderaient encore plus vite l'écart entre recettes et dépenses. La consigne est donc de ne pas endetter la ville, de limiter au maximum les investissements qui génèrent de nouvelles charges et de ne pas emprunter car dans 6, 7 voire 10 ans, la ville n'aura plus la capacité de rembourser la dette. La Ville a actuellement de la trésorerie, mais elle se dégrade par cette dynamique de recettes négatives.

Le Maire reprend la parole et redit que 50 millions d'euros d'investissement ont été réalisés depuis 2010 et qu'il n'y a certainement pas beaucoup de collectivités de même strate qui ont autant investi sur la même période.

Madame FERRI reconnaît que depuis longtemps, il n'y en avait pas eu.

Le Maire relève que si rien n'est fait pendant 12 ans, il faut deux fois plus de temps, soit 24 ans pour rattraper le retard car il faut déjà se faire reconnaître par les différents partenaires. Il a fallu, pour cela, prendre un bâton de pèlerin. Il considère ne pas avoir à rougir de ce qu'il a fait pendant 8 ans, pour redonner des couleurs à la ville. Il cite les interrupteurs du gymnase Pasteur qui nécessitaient un temps de chauffe avant d'illuminer la salle, le gymnase Jean Moulin, l'ex-école du Nord, l'entrée de ville rue Michelet, etc. rappelant que cela ne vient pas tout seul. Il affirme, par ailleurs, que si sa Municipalité, Majorité et Opposition, n'avaient pas fait la Cité Administrative, le chantier ne pourrait plus être lancé dans la conjoncture actuelle. Pour ce qui est de la création d'emplois, il dit avoir négocié avec le Président du Conseil Départemental pour la réalisation de la maison de retraite pour personnes en situation de handicap, de 45 places, qui générera 45 emplois nouveaux. Il s'affaire à trouver des emplois, citant l'exemple de la maison des étudiants, qui va être créatrice d'emplois. Il ironise en disant que certains lui reprochent de ne rien faire de la journée et de lire le PROGRES.

Madame FERRI lui conseille l'HUMANITE, qu'elle dit ne pas être mal non plus !

Le Maire poursuit, en interpellant Monsieur ARPIN, membre de la Commission Economique de la CCHB dont il est Vice-Président, et met en avant le projet de la Cité de la Plastronique, expliquant qu'il est allé voir MINATEC à GRENOBLE et que si cette décision n'avait pas été prise, dans dix ans on ne parlerait plus ni de PLASTIPOLIS ni du PEP. Il explique avoir voulu ensuite faire quelque chose au niveau de l'industrie du bois, en initiant une association avec XYLOFUTUR, rappelant son objectif d'associer la Plastics Vallée avec le pôle de compétitivité de CHARTRES, spécialisé dans la cosmétique. Il considère que si ce projet était mené à bien, le territoire serait sauvé car il n'a malheureusement l'activité économique ni de la couronne lyonnaise ni du Pays de Gex. Il faut certes investir sur de nouveaux projets mais ne pas engager de nouveaux investissements qui auraient un trop lourd impact financier. Il indique ensuite qu'avec le Président du Conseil Départemental et le Président de la CCHB, il travaille sur l'installation d'un bowling avec espace de jeux rappelant qu'il faut laisser le temps au projet de voir le jour. Il réaffirme qu'il a fait beaucoup à OYONNAX, citant les city stades, le stade LEMAITRE, le stade du PVFC ... Et pour aller au-delà des seuls projets de construction, il cite la fête de l'Hiver, la fête de Printemps, les terrasses musicales, les soirées étudiantes, les fêtes de quartier ... Il souligne que, lorsqu'on est à la tête d'une municipalité et qu'on n'a aucune certitude quant au niveau des dotations d'Etat, en baisse constante, il est difficile de savoir où l'on va. Il en vient ensuite à l'augmentation imposée des fonctionnaires, qu'il ne conteste pas en tant que telle mais il constate que les communes sont, une nouvelle fois, mises à contribution.

Madame FERRI ajoute que cela concerne principalement les catégories B et C qui ont des salaires à ras les pâquerettes et qu'il est donc normal de les augmenter car ils n'ont souvent pas le SMIC.

Le Maire répond qu'ils ont obligatoirement le SMIC car sinon la Ville serait en infraction vis-à-vis de la réglementation. Il constate simplement que le Président HOLLANDE prend la décision d'augmenter les fonctionnaires sans se demander qui va payer. Il conclut en disant qu'il n'est pas possible de voir baisser les dotations d'Etat et de se voir sans arrêt imposer des augmentations contraintes.

Monsieur MARTINEZ demande la parole : "Je rappelle juste que les deux cas les plus probants de faillite des communes, sont Angoulême et Briançon, deux communes adeptes de la dette depuis les années 90, victimes elles aussi de la loi de décentralisation de 1982 du programme commun. Et qu'il a fallu l'aide de Rocard en 1990 il me semble pour sauver le peu qu'il restait, sans pour autant que cela serve de leçon 20 ans après puisque Angoulême est dans une situation délicate avec DEXIA aujourd'hui. Deux communes de gauche qui sont sans aucun doute des modèles pour vous Madame FERRI et Monsieur ARPIN, de par son offre culturelle, sa politique écologique et de solidarité, se retrouvant dans l'incapacité aujourd'hui d'investir en ayant sacrifié l'avenir pour les 50 prochaines années.

Le Maire donne ensuite la parole à Monsieur ARPIN :

"Les différents élus de la gauche qui se sont succédés dans ce conseil ont toujours travaillé dans un esprit ouvert et constructif prenant en compte les réalités du moment. Nous avons comme boussole l'intérêt général, notre programme et le respect de nos adversaires.

Un débat a lieu sur les impôts je voudrais apporter ma pierre à cette discussion.

À quoi doit servir l'impôt: réduire les inégalités, financer des services publics et inciter à des investissements permettant soit de créer des emplois soit d'améliorer les services à la population. La TH est bâtie sur des taux et des bases: bases définies par l'état et taux votés par les collectivités. Ainsi certaines communes peuvent avoir des taux plus hauts avec des impôts plus faibles pour les habitants. Selon la préfecture à Bourg-en-Bresse le taux d'imposition est plus fort mais se traduit par un effort fiscal moins important. Sur le principe, revoir les bases, qui n'ont pas été revues depuis 1970, est important mais avec quelle méthode ? Revoir les bases peut faire doubler ou tripler le montant de la taxe d'habitation. C'est pour cela qu'aucun gouvernement ne veut s'y engager sauf à faire une réforme fiscale qui tienne compte des revenus.

Qu'un foyer fiscal ayant des revenus corrects ou élevés participe plus qu'un smicard est-ce choquant? Non c'est la solidarité! Et même avec des dégrèvements en fonction de l'âge ou de l'infirmité, pour certaines familles c'est difficile de payer la taxe d'habitation.

Monsieur Martinez, vous parlez souvent de familles non imposables voire d'assistés, je pense que vous faites une erreur. Je voudrais rappeler à l'ensemble du conseil: Tout le monde paie un impôt à partir du moment où il consomme avec la TVA. Seulement, il s'agit d'un impôt invisible, indirect. Et un smicard paie proportionnellement plus cet impôt que d'autres familles aisées.

Rappelons que les recettes de la TVA sont le double des recettes de l'impôt sur le revenu. Et si 50% des habitants ne paient pas d'impôt sur le revenu, une des raisons est dans la configuration de notre territoire avec la platurgie pratiquant des bas salaires.

On pourrait aussi évoquer la transformation de la TP en CET qui a permis aux entreprises des allègements d'impôts sans pour autant créer des emplois et sans que les collectivités se portent mieux pour répondre aux besoins de la population.

Aujourd'hui la seule marge de manœuvre des collectivités locales est la taxe des ménages.

En relisant les nombreuses interventions de M. Martinez dans la presse : moins d'impôts oui mais c'est moins de services publics ou des services plus chers pour la population et moins de fonctionnement donc des emplois en moins chez les territoriaux. C'est un choix libéral qu'il faut assumer.

Monsieur Martinez, je veux m'en tenir aux faits et à vos contradictions. Il y a une chose que je ne comprends pas: vous êtes pour la baisse des impôts sur la commune et pour des augmentations à la CCHB.

Vous êtes le délégué représentant de Damien ABAD dans la 5ème circonscription et dans ce conseil vous vous présentez pour des aides en faveur des petits et pourtant Damien Abad a supprimé 130 000 euros pour les associations culturelles.

Vous êtes le délégué représentant de Damien ABAD pourtant les usagers de nos deux centres sociaux qui agissent auprès des plus défavorisés dans le cadre de la politique de la ville se voient privés de 25 000 euros. Je ne vous entends pas critiquer le député. Alors qu'un centre social est indispensable dans la lutte contre la pauvreté ...

Vous nous dites qu'il faut réduire de 10 % les indemnités des élus, j'ai expliqué lors du conseil communautaire que la démocratie a un coût mais Monsieur Martinez ceci pourrait s'entendre si vraiment vous le défendiez de partout. Pourquoi ce qui est bien pour la commune d'Oyonnax n'est pas nécessaire à la CCHB car pire la CCHB n'a pas réduit les indemnités mais a créé un 13ème poste de vice-président, et vous avez voté pour.

Nos propositions :

- Nous demandons de revoir la politique tarifaire et partout où c'est possible de mettre en place une politique en fonction des revenus,
- des services publics sur l'eau, les déchets, les transports qui sont de la compétence communautaire. C'est en jouant sur des services publics que l'on peut réduire les tarifs, faire de la gratuité sur les premiers m3 ou des transports en communs gratuits.
- Dans le cadre de la transition écologique, pourquoi ne pas réfléchir à une mise en place de bornes de recharges pour les voitures électriques ?"

Le Maire demande à l'Assemblée s'il y a d'autres questions ou d'autres interventions. Personne ne s'étant manifesté il propose de passer aux votes.

Vu les instructions M14 et M4,

Vu les résultats des sections d'investissement et de fonctionnement 2015 dégagés sur les divers budgets de la ville d'Oyonnax ;

Vu l'avis émis par la Commission des Finances,

Le Conseil prend les décisions suivantes :

BUDGET PRINCIPAL :

Le Conseil, **à sa majorité, par 32 voix pour et 3 contre (opposition "Groupe de la Gauche citoyenne")**, décide d'affecter ainsi qu'il suit les résultats 2015 :

Affectation des résultats	
C/001 - Déficit d'investissement reporté	264 490.86 €
C/1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	2 165 592.75 €
C/002 - Excédent de fonctionnement reporté	11 283 751.70 €

BUDGET ANNEXE DE L'EAU :

• Le Conseil, **à sa majorité, par 32 voix pour et 3 abstentions (opposition "Groupe de la Gauche citoyenne")**, décide d'affecter ainsi qu'il suit les résultats 2015 :

Affectation des résultats	
C/001 - Excédent d'investissement reporté	2 308 758.73 €
C/002 - Excédent de fonctionnement reporté	679 253.47 €

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT :

• Le Conseil, **à sa majorité, par 32 voix pour et 3 abstentions (opposition "Groupe de la Gauche citoyenne")**, décide d'affecter ainsi qu'il suit les résultats 2015 :

Affectation des résultats	
C/001 - Déficit d'investissement reporté	9 373.31 €
C/1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	61 561.15 €
C/002 - Excédent de fonctionnement reporté	2 728 746.02 €

BUDGET ANNEXE DE VALEXPO :

- Le Conseil, à l'unanimité, décide d'affecter ainsi qu'il suit les résultats 2015 :

Affectation des résultats	
C/001 - Excédent d'investissement reporté	34 284.45 €
C/002 - Excédent de fonctionnement reporté	-

BUDGET ANNEXE CINEMA ATMOSPHERE :

- Le Conseil, à l'unanimité, décide d'affecter ainsi qu'il suite les résultats 2015 :

Affectation des résultats	
C/001 - Excédent d'investissement reporté	296 263.07 €
C/002 - Excédent de fonctionnement reporté	3 090.07 €

BUDGET ANNEXE DES FORETS :

- Le Conseil, à l'unanimité, décide d'affecter ainsi qu'il suit les résultats 2015 :

Affectation des résultats	
C/001 - Excédent d'investissement reporté	190 718.25 €
C/002 - Excédent de fonctionnement reporté	432 595.70 €

BUDGET ANNEXE LOCAL COMMERCIAL :

- Le Conseil, à l'unanimité, décide d'affecter ainsi qu'il suit les résultats 2015 :

Affectation des résultats	
C/001 - Déficit d'investissement reporté	3 192.23 €
C/1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	3 192.23 €
C/002 - Excédent de fonctionnement reporté	83 101.52 €

BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN :

- Le Conseil, à l'unanimité, décide d'affecter ainsi qu'il suit les résultats 2015 :

Affectation des résultats	
C/001 - Déficit d'investissement reporté	137 732.18 €
C/1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	137 732.18 €
C/002 - Excédent de fonctionnement reporté	215 013.18 €

4 - VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2016

Il est proposé au Conseil, conformément au rapport annexé au Budget Primitif 2016 du budget principal, de ne pas augmenter les taux de fiscalité et de les maintenir comme suit :

Taxe d'habitation	17,97%
Taxe foncière bâti	24,97%
Taxe foncière non bâti	87,54%
TEOM	10,60%

Monsieur MARTINEZ demande la parole et remercie Monsieur ARPIN d'avoir tout expliqué. Il lui dit qu'il a été brillant et qu'il fait un bon porte-paroles.

Le Maire lui demande s'il a l'intention de se présenter,

ce à quoi il répond par la négative. Monsieur MARTINEZ ajoute qu'il y a un souci de cohérence et qu'il s'abstiendra puisqu'il prônait une baisse de la fiscalité.

Le Maire lui répond qu'effectivement il n'a qu'à baisser les impôts de 2 % et tout ira bien ! qu'il se croit malin mais qu'il vient de se découvrir en vendant de la poudre de perlimpinpin, lui proposant de mettre cet argument en avant dans sa prochaine campagne électorale.

Le Maire demande à Monsieur GATTEGNO de bien vouloir apporter des compléments de réponse.

Monsieur GATTEGNO précise que, bien évidemment, il ne peut prendre position en matière politique.

Le Maire ajoute, à l'encontre de Monsieur MARTINEZ, qu'il le pense en campagne électorale depuis un moment et qu'il "veut être calife à la place du calife." Il lui reproche de vendre n'importe quoi aux Oyonnaxiens et cela il ne l'admet pas et constate qu'ils ne sont pas de la même famille politique, se demandant d'ailleurs à quelle famille politique Monsieur MARTINEZ appartient.

Monsieur MARTINEZ répond "Les Républicains".

Le Maire relève que ce doit être nouveau,

ce à quoi Monsieur MARTINEZ répond à son tour "depuis 2006".

Le Maire confirme, qu'en raison des dérives constatées, ils ne font plus partie de la même famille politique et qu'il le classe dans l'opposition.

Monsieur MARTINEZ répond qu'il ne voit aucun rapport.

Le Maire lui répond qu'il est suffisamment intelligent pour comprendre et redemande à Monsieur GATTEGNO d'apporter son point de vue au cours d'une courte suspension de séance.

Monsieur GATTEGNO expose ainsi qu'il faut tenir compte d'une situation compliquée en raison de la baisse des dotations d'Etat qui oblige à une réduction des charges, qu'une baisse de la fiscalité de 2 % représenterait pour le contribuable une somme relativement faible. En effet, à l'échelle locale, avec une taxe

d'habitation moyenne de 400 €, une baisse de 2 % équivaldrait à 8 €, ce qui, en termes de pouvoir d'achat, reste relativement réduit alors que parallèlement, pour la ville ce serait une baisse de recettes significative. Il conclut en disant qu'il ne lui appartient pas de se prononcer sur ce point.

Monsieur MARTINEZ répond qu'il y a un objectif budgétaire à tenir et constate que la baisse des charges ne représente pas grand-chose par rapport aux produits que la ville perd. Il ajoute que la baisse des charges ne fonctionne pas et qu'il faut une autre solution. Le potentiel fiscal et le nombre de contribuables restent faibles. Il conviendrait de moduler par de nouveaux coûts pour atténuer la charge sur d'autres contribuables.

Monsieur GATTEGNO relève qu'il faudrait pour cela faire venir de nouveaux contribuables ou alors que l'Etat prenne la décision de faire contribuer davantage de foyers à l'effort communal.

Monsieur MARTINEZ dit constater une érosion fiscale des foyers imposés.

Le Maire répond que cette évasion fiscale existe depuis des années et qu'il essaie de l'endiguer avec la politique qu'il conduit depuis 2008 pour contrer la perte de population. Il fait part, à ce sujet, d'un nouveau plan d'action mise en place avec Madame GUIGNOT, son Adjointe déléguée à la promotion et au rayonnement de la ville, et Monsieur SCHWINN, Chef de projet à l'attractivité et au rayonnement de la ville, pour attirer d'autres personnes pour vivre à OYONNAX. Il dit à Monsieur MARTINEZ qu'il ne suivra pas sa politique qu'il juge complètement obsolète, ajoutant que les nouvelles constructions, qu'elles lui plaisent ou non, vont endiguer cette perte de population. Le Maire cite l'exemple de SAINT-CLAUDE, qui a 800 logements vacants, ce qui n'est pas le cas à OYONNAX. Le Maire rapporte des propos tenus lors de la dernière commission au Conseil Départemental et déclare que la ville continue à rayonner au niveau industriel et qu'il continue à y croire et à investir pour la politique de sa Municipalité, sa politique.

Monsieur MARTINEZ lui répond qu'il avait rejoint le groupe de Gauche au Conseil Général en votant leur budget.

Le Maire lui dit qu'il va lui expliquer pourquoi, en 2009, il l'avait voté.

Monsieur MARTINEZ l'interrompt en lui disant qu'il sait que c'était pour la Route de Dortan.

Le Maire lui confirme que c'était effectivement pour le prolongement de l'autoroute jusqu'à Lavancia, relevant que l'autre élu oyonnaxien n'avait pas voté pour. Il termine disant à Monsieur MARTINEZ qu'il n'a pas de leçons à recevoir et renouvelle qu'il considère qu'ils ne font pas partie de la même famille politique, concluant en disant qu'il a compris qu'ils allaient se retrouver aux prochaines élections municipales.

Vu l'avis émis par la Commission des Finances,

Le Conseil, à sa majorité, par 29 voix pour et 6 abstentions (opposition "Groupe de la Gauche citoyenne" et opposition "Oyonnax la nouvelle dynamique") :

- Décide de ne pas augmenter les taux de fiscalité et de les maintenir comme ci-dessus indiqué.

5 - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016

Le rapport explicatif du budget primitif 2016 était joint à la convocation et est annexé au présent compte rendu.

Par ailleurs le dossier complet a été remis à chacun des groupes politiques de manière dématérialisée, par clé USB, le jour de l'envoi de la convocation.

Monsieur SCHERER entame son propos par un message destiné à Monsieur MARTINEZ, lui rappelant qu'il est important de relire ses écrits, car une baisse d'impôts de 2 points ou de 2 %, cela ne représente pas la même baisse pour un ménage moyen, démontrant qu'avec une taxe d'habitation moyenne de 328 €, 2 % représentent 6.56 € par an, ce qui ne leur permettra certainement pas de partir en vacances de neige, surtout pas à MEGEVE, où pour le prix d'une villa à VEYZIAT, on n'a qu'une cabine téléphonique. Et que, comme à l'école primaire, quand on ne sait pas, on ne souffle pas! Monsieur SCHERER poursuit, pince-sans-rire, qu'il revendique une bonne position du cerveau, alors que pour marcher au pas, il suffit d'une moëlle épinière.

Il poursuit ensuite avec la présentation du budget primitif, s'appuyant sur un diaporama qu'il commente.

Au fil de la démonstration, le Maire appuie la nécessité d'une politique de formation à l'intention des agents, dont il salue par ailleurs le travail.

Monsieur SCHERER insiste sur la baisse du budget fêtes et cérémonies, tout en relevant qu'il ne faut pas tomber dans l'excès car il ne serait pas bon, non plus, qu'OYONNAX ressemble à BERLIN EST avant la chute du mur où la seule perspective était alors de chercher l'arbre le plus haut pour se pendre !

Le Maire précise qu'il a souhaité augmenter le budget du CCAS, pour ne laisser personne sur le bord de la route.

Madame COLLET ajoute qu'elle espère que la politique de la ville permettra d'intégrer toutes les populations dans la démarche culturelle.

Le Maire dit qu'il est facile de vendre de la poudre aux yeux en évoquant une baisse de la fiscalité, confirmant que si la ville a été retenue pour l'ANRU 2, cela n'est pas venu tout seul. Si le protocole de préfiguration est validé par le Préfet, il faudra ensuite aller le défendre à PARIS, l'objectif étant de réhabiliter l'intégralité du quartier de la Plaine. Un lourd travail a été conduit avec les centres sociaux, les bailleurs sociaux, la Région et l'Etat. L'ANRU 2, c'est la copie de ce qui a été réalisé à la Forge dans le cadre de l'ANRU 1, duquel il reste à réaliser la démolition des trois tours. C'est un travail quotidien, sur lequel il dit travailler pour l'ensemble de la population, quelles que soient ses origines et ses difficultés. Il rappelle qu'il a fait réaliser 60 millions d'investissement dans la ville, que cela ne tombe pas du ciel mais résulte bien de son implication. Il fait la comparaison avec certaines communes qui ont emprunté et ont maintenant d'énormes difficultés pour gérer la ville, d'autres pour créer un city stade. Il met en avant également la démarche engagée dans le cadre du contrat de plan Etat / Région pour la réhabilitation de VALEXPO. Il salue, à ce propos, l'efficacité du Président du Conseil Départemental, Damien ABAD, et souligne qu'il fait partie de la même famille politique que lui.

Monsieur SCHERER déclare que la force de la politique c'est de regrouper pour construire ensemble et non pas de seulement ferrailer.

Le Maire ajoute qu'il faut anticiper, sinon on n'est pas capable d'être élu.

Monsieur SCHERER conclut en relevant qu'une décision politique responsable est la gestion du mécontentement et qu'il faut parfois avoir le courage de déplaire.

Madame FERRI dit qu'elle est déjà intervenue pour exprimer ce qu'elle avait à dire par rapport aux offres d'emploi et notamment qu'elle espérait davantage pour les jeunes, avec des salaires décents, au-delà des contrats courts ou des stages mal payés. Elle relève que le SOFEO a proposé 400 offres d'emploi, mais s'inquiète de leurs conditions.

Le Maire répond qu'il y a plusieurs problématiques en matière d'emploi. D'abord, la formation est essentielle car il y a un fort taux de décrochage scolaire dans la population oyonnaxienne. Par ailleurs, il renouvelle sa conviction en faveur de l'apprentissage. Pour ce qui est de la formation cela reste un souci, car même si avec la Commission Economique qu'il préside à la CCHB, beaucoup a déjà été fait, il reste le problème de la langue. Il faudra se pencher sur le problème en développant l'alternance qui doit devenir notre cheval de bataille. Lors du prochain forum économique, il faudra parler de l'alternance et de l'apprentissage. Le Maire redit que la ville part de loin, qu'il est parti de zéro dans la commission économique. Certes, il y a un problème avec l'emploi, mais pas seulement à OYONNAX. Il en veut pour

preuve les efforts du Maire de SAINT-CLAUDE pour se raccrocher aux démarches entreprises par OYONNAX.

Monsieur MARTINEZ demande l'impact qu'aura la revalorisation des fonctionnaires.

Monsieur GATTEGNO, sur invitation du Maire, répond qu'elle s'élèvera à 236 000 €.

Monsieur CHIODO ajuste le chiffre en expliquant que cela correspondra à 1.2 % de 16 M€ soit 192 000 €.

Le Maire ajoute que ce poste d'augmentation n'était pas prévu au moment de l'établissement du budget.

Monsieur ARPIN souligne que les fonctionnaires n'ont pas été augmentés depuis 2010.

Le Maire répond qu'il n'a pas non plus été augmenté depuis 2008, ajoutant que cette augmentation contrainte est un véritable problème pour les petites collectivités comme par exemple DORTAN, où la masse salariale est moindre mais l'impact sur les budgets néanmoins très lourd. Le Maire explique que le Maire de CHARIX a sollicité la ville d'OYONNAX pour une subvention pour acheter une déneigeuse pour effectuer le déblaiement autour du lac Genin, subvention que la ville ne pourrait en aucun cas accorder les subventions entre communes n'étant pas possibles.

Monsieur SCHERER explique que la question n'est pas la légitimité mais la difficulté à gérer.

Il est ensuite procédé au vote.

Conformément au rapport annexé,

Vu l'avis émis par la Commission des Finances,

BUDGET PRINCIPAL :

Le Conseil, à sa majorité, par 29 voix pour, 3 contre (opposition "Groupe de la Gauche citoyenne") et 3 abstentions (opposition "Oyonnax la nouvelle dynamique") décide :

• D'arrêter les dépenses et les recettes du budget principal comme suit (y compris les opérations d'ordre et les reports d'investissements) :

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réel	12 549 823.50	6 291 108.75
Chapitre 020	565 243.50	-
Chapitre 024		1 545 000.00
Chapitre 10	10 000.00	3 615 592.75
Chapitre 13	-	1 130 516.00
Chapitre 16	206 117.00	-
Chapitre 20	235 500.00	-
Chapitre 204	333 046.00	-
Chapitre 21	2 919 586.00	-
Chapitre 23	8 215 331.00	-
Chapitre 26	65 000.00	
Reports	2 359 887.89	458 786.00
Résultat 2015	264 490.86	-
Ordre	240 000.00	8 664 307.50
TOTAL	15 414 202.25	15 414 202.25

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réel	34 974 372.20	32 114 928.00
Chapitre 011	10 939 019.77	
Chapitre 012	16 751 110.00	
Chapitre 014	1 900 000.00	
Chapitre 022	2 156 815.43	
Chapitre 65	2 981 847.00	
Chapitre 66	7 750.00	
Chapitre 67	237 830.00	
Chapitre 013		1 028 066.00
Chapitre 70		958 138.00
Chapitre 73		20 718 616.00
Chapitre 74		9 128 668.00
Chapitre 75		281 440.00
Chapitre 77		-
Résultat 2015		11 283 751.70
Ordre	8 424 307.50	-
TOTAL	43 398 679.70	43 398 679.70
	DEPENSES	RECETTES
Réel	47 524 195.70	38 406 036.75
Reports	2 359 887.89	458 786.00
Résultat 2015	264 490.86	11 283 751.70
Ordre	8 664 307.50	8 664 307.50
TOTAL	58 812 881.95	58 812 881.95

- D'arrêter le total des subventions et participations versées aux divers organismes et associations à 1 594 857.00 €, conformément aux tableaux détaillés en annexe de la maquette budgétaire et de préciser que les modalités de versement et les conditions d'utilisation seront soumises à un contrôle des services financiers de la ville. Ceux-ci devront s'assurer de la bonne destination des subventions décrites dans le rapport budgétaire et de la réalisation du fait générateur au moment du versement des subventions ciblées. Il est précisé, en outre, que ces subventions ne peuvent être modifiées sans autorisation expresse de la ville et que tout reversement à une autre association est interdit. Dans le cas où les conditions ne seraient pas réunies au moment de la liquidation de chacune des subventions, la ville est tenue de mettre fin à la procédure d'attribution et à demander le reversement à l'association ou à l'organisme concerné ;

- D'autoriser le Maire à engager toutes les procédures administratives nécessaires à la réalisation des opérations d'investissement programmées et à solliciter tous les partenaires potentiels en vue d'obtenir des subventions.

BUDGET ANNEXE DU CINEMA ATMOSPHERE :

Le Conseil, **à l'unanimité**, décide :

- D'arrêter les dépenses et les recettes du budget annexe du cinéma Atmosphère comme suit (y compris les opérations d'ordre et les reports d'investissements) :

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réel	206 652.62	-
Chapitre 20	-	
Chapitre 21	42 152.62	
Chapitre 23	162 500.00	
Chapitre 13	2 000.00	
Reports	139 380.45	
Résultat 2015	-	296 263.07
Ordre	42 819.00	92 589.00
TOTAL	388 852.07	388 852.07
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réel	449 739.00	496 418.93
Chapitre 011	331 238.00	
Chapitre 012	116 901.00	
Chapitre 65	500.00	
Chapitre 67	1 100.00	
Chapitre 70		439 000.00
Chapitre 74		5 000.00
Chapitre 75		1 180.00
Chapitre 77		51 238.93
Résultat 2015		3 090.07
Ordre	92 589.00	42 819.00
TOTAL	542 328.00	542 328.00
	dépenses	recettes
Réel	656 391.62	496 418.93
Reports	139 380.45	-
Résultats 2015	-	299 353.14
Ordre	135 408.00	135 408.00
TOTAL	931 180.07	931 180.07

BUDGET ANNEXE DE VALEXPO :

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

- D'arrêter les dépenses et les recettes du budget annexe de VALEXPO comme suit (y compris les opérations d'ordre et les reports d'investissements) :

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réel	160 500.00	125 045.55
Chapitre 13		125 045.55
Chapitre 20	-	
Chapitre 21	10 500.00	
Chapitre 23	150 000.00	
Reports	14 160.00	
Résultat 2015	-	34 284.45
Ordre		15 330.00
TOTAL	174 660.00	174 660.00

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réel	341 361.00	356 691.00
Chapitre 011	185 511.00	
Chapitre 012	154 250.00	
Chapitre 65	500.00	
Chapitre 67	1 100.00	
Chapitre 70		600.00
Chapitre 75		185 000.00
Chapitre 77		171 091.00
Ordre	15 330.00	-
TOTAL	356 691.00	356 691.00
	DEPENSES	RECETTES
Réel	501 861.00	4 81 736.55
Reports	14 160.00	
Résultat 2015		34 284.45
Ordre	15 330.00	15 330.00
TOTAL	531 351.00	531 351.00

BUDGET ANNEXE DE L'EAU :

Le Conseil, à sa majorité, par 32 voix pour et 3 abstentions (opposition "Groupe de la Gauche citoyenne") décide :

- D'arrêter les dépenses et les recettes du budget annexe de l'eau comme suit (y compris les opérations d'ordre et les reports d'investissements) :

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réel	2 531 772.04	-
Chapitre 20	20 000.00	
Chapitre 21	264 000.00	
Chapitre 23	2 247 772.04	
Reports	17 524.69	
Résultat 2015	-	2 308 758.73
Ordre	-	240 538.00
TOTAL	2 549 296.73	2 549 296.73
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réel	3 071 995.47	2 633 280.00
Chapitre 011	2 350 795.47	
Chapitre 012	171 100.00	
Chapitre 014	485 000.00	
Chapitre 65	45 000.00	
Chapitre 67	20 100.00	
Chapitre 70		2 574 880.00
Chapitre 74		11 000.00
Chapitre 75		47 400.00
Résultat 2015		679 253.47
Ordre	240 538.00	-
TOTAL	3 312 533.47	3 312 533.47

	DEPENSES	RECETTES
Réel	5 603 767.51	2 633 280.00
Reports	17 524.69	-
Résultat 2015		2 988 012.20
Ordre	240 538.00	240 538.00
TOTAL	5 861 830.20	5 861 830.20

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT :

Le Conseil, à **sa majorité, par 32 voix pour et 3 abstentions (opposition "Groupe de la Gauche citoyenne")** décide :

- D'arrêter les dépenses et les recettes du budget annexe de l'assainissement comme suit (y compris les opérations d'ordre et les reports d'investissements) :

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réel	638 000.00	61 561.15
Chapitre 21	5 000.00	
Chapitre 23	633 000.00	
Chapitre 10		61 561.15
Reports	52 187.84	
Résultat 2015	9 373.31	
Ordre		638 000.00
TOTAL	699 561.15	699 561.15
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réel	4 236 495.02	2 145 749.00
Chapitre 011	3 871 845.02	
Chapitre 012	284 550.00	
Chapitre 65	40 000.00	
Chapitre 67	40 100.00	
Chapitre 70		2 065 749.00
Chapitre 75		80 000.00
Résultat 2015		2 728 746.02
Ordre	638 000.00	
TOTAL	4 874 495.02	4 874 495.02
	DEPENSES	RECETTES
Réel	4 874 495.02	2 207 310.15
Reports	52 187.84	-
Résultat 2015	9 373.31	2 728 746.02
Ordre	638 000.00	638 000.00
TOTAL	5 574 056.17	5 574 056.17

BUDGET ANNEXE DES FORETS :

Le Conseil, à **l'unanimité**, décide :

- D'arrêter les dépenses et les recettes du budget annexe des forêts comme suit (y compris les opérations d'ordre et les reports d'investissements) :

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réel	187 680.25	9 000.00
Chapitre 21	38 900.00	
Chapitre 23	148 780.25	
Chapitre 13		9 000.00
Reports	26 370.00	-
Résultat 2015		190 718.25
Ordre	1 098.00	15 430.00
TOTAL	215 148.25	215 148.25
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réel	503 263.70	85 000.00
Chapitre 011	469 162.70	
Chapitre 012	4 551.00	
Chapitre 65	13 800.00	
Chapitre 66	650.00	
Chapitre 67	15 100.00	
Chapitre 70		85 000.00
Résultat 2015		432 595.70
Ordre	15 430.00	1 098.00
TOTAL	518 693.70	518 693.70
	DEPENSES	RECETTES
Réel	690 943.95	94 000.00
Reports	26 370.00	-
Résultat 2015	-	623 313.95
ordre	16 528.00	16 528.00
TOTAL	733 841.95	733 841.95

BUDGET ANNEXE DU LOCAL COMMERCIAL :

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

- D'arrêter les dépenses et les recettes du budget annexe du local commercial comme suit (y compris les opérations d'ordre et les reports d'investissements) :

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réel	45 000.00	3 192.23
Chapitre 10		3 192.23
Chapitre 20	30 000.00	
Chapitre 23	15 000.00	
Résultat 2015	3 192.23	
Ordre		45 000.00
TOTAL	48 192.23	48 192.23
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réel	73 101.52	35 000.00
Chapitre 011	63 501.52	
Chapitre 65	8 000.00	

Chapitre 67	1 600.00	
Chapitre 75		35 000.00
Résultat 2015		83 101.52
Ordre	45 000.00	
TOTAL	118 101.52	118 101.52
	DEPENSES	RECETTES
Réel	118 101.52	38 192.23
Résultat 2015	3 192.23	83 101.52
Ordre	45 000.00	45 000.00
TOTAL	166 293.75	166 293.75

BUDGET ANNEXE DU CHAUFFAGE URBAIN :

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

- D'arrêter les dépenses et les recettes du budget annexe du chauffage urbain comme suit (y compris les opérations d'ordre et les reports d'investissements) :

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réel	142 500.00	137 732.18
Chapitre 16	142 500.00	
Chapitre 21	-	
Chapitre 10		137 732.18
Résultat 2015	137 732.18	
Ordre	-	142 500.00
TOTAL	280 232.18	280 232.18
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réel	375 113.18	302 600.00
Chapitre 011	255 833.18	
Chapitre 012	25 218.00	
Chapitre 66	93 062.00	
Chapitre 67	1 000.00	
Chapitre 75		302 600.00
Résultat 2015		215 013.18
Ordre	142 500.00	
TOTAL	517 613.18	517 613.18
	DEPENSES	RECETTES
Réel	517 613.18	440 332.18
Résultat 2015	137 732.18	215 013.18
Ordre	142 500.00	142 500.00
TOTAL	797 845.36	797 845.36

**6 - BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2016
 APPROBATION DU PPI ET VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME
 APPROBATION ET VOTE DE L'AUTORISATION D'ENGAGEMENT POUR LA
 FOURNITURE D'ELECTRICITE**

Il est rappelé au Conseil le contexte, l'existant et les références.

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Aussi, pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense, la première année, puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe, à chaque étape budgétaire (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif).

En début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissement, rattachées à une autorisation de programme, peuvent être liquidées et mandatées par le Maire jusqu'au vote du budget (dans la limite des crédits de paiement prévus, au titre de l'exercice, par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme).

Madame FERRI explique que, dans la continuité du vote du budget, son groupe s'abstiendra.

Vu l'avis émis par la Commission des Finances,

Le Conseil, à sa majorité, par 29 voix pour et 6 abstentions (opposition "Groupe de la Gauche citoyenne" et opposition "Oyonnax la nouvelle dynamique"), décide :

- d'arrêter le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) et de voter pour 2016, les autorisations de programme n° 001, 002, 006, 007 à 010 pour un montant global de 12 145 135,07 € et un montant de 923 252,13 € en crédits de paiements 2016 en dépenses. Pour les recettes, les autorisations de programme s'élèvent à 3 471 506,60 € et les crédits de paiements 2016 à 395 716,00 € selon détail ci-après :

N° ou Intitulé de l'AP	Montant des Autorisations de programme			Montant des Autorisations de programme		
	Pour mémoire AP Votée	Révision exercice N ou création	Total Cumulé	CP antérieurs	CP 2016	CP 2017
010-10-DI-2010 DEPENSES AMENAGEMENTS URBAINS	1 790 000,00	-200 000,00	1 590 000,00	276 110,54	30 000,00	1 283 889,46
007-16-DI-2016 DEPENSES BATIMENTS CONTRAT PERFORMANCE ENERGETIQUE	0,00	738 000 ,00	738 000 ,00	0,00	260 000,00	478 000,00
006-10-DI-2010 DEPENSES EQUIPEMENTS CULTURELS	1 174 667,91	-107 304,54	1 067 363,37	1 067 050,17	313,20	0,00
002-10-DI-2010 DEPENSES EQUIPEMENTS SPORTIFS	3 818 863,40	- 15 000,00	3 803 863,40	3 803 863,40	0,00	0,00

001-10-DI-2010 DEPENSES POLITIQUE VILLE	4 945 908,30	0 ,00	4 945 908,30	4 262 969,37	632 938.93	50 000,00
006-10-RI-2010 RECETTES EQUIPEMENTS CULTURELS	992 090,00	-168 505,82	823 584,18	823 584,18	0,00	0,00
001-10-RI-2010 RECETTES POLITIQUE VILLE	2 647 922,42	0,00	2 647 922,42	2 129 712,24	395 716 ,00	122 494,18

- Suite à la passation d'un accord cadre, avec marché subséquent sur appel d'offres ouvert pour la fourniture d'énergie (EDF), de créer une autorisation d'engagement en fonction (AE) et de voter pour 2016, l'AE pour un montant global de 830 000,00 € et 410 000,00 € en crédits de paiements 2016 en dépenses selon tableau ci-après :

N° ou Intitulé de l'AE	Montant des Autorisations d'engagement			Montant des Autorisations de programme		
	Autorisation d'engagement	Révision exercice N	Total Cumulé	CP antérieurs	CP 2016	CP 2017
AE201601 FOURNITURE D'ELECTRICITE	830 000,00	-	830 000,00		410 000,00	420 000,00

**7 - BUDGET 2016 –
APPROBATION DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS AVEC LES ASSOCIATIONS
PERCEVANT UN MONTANT DE SUBVENTION SUPERIEUR A 23 000 €**

Il est exposé au Conseil, que conformément à l'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour toutes les subventions supérieures à 23 000 €, il convient d'autoriser le Maire à signer les conventions d'objectifs avec les différentes associations concernées.

Vu l'avis émis par la Commission des Finances,

Vu l'article 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil, **à l'unanimité**, décide :

- D'approuver les conventions d'objectifs à intervenir entre la commune d'OYONNAX et les associations concernées ;
- De préciser que les conventions d'objectifs définissent les engagements réciproques de la Commune et des associations ;
- De fixer ainsi qu'il suit le montant des subventions votées au profit de ces associations, au titre de la saison susmentionnée, et décomposé comme suit pour chacune d'entre elles :

I – COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DE LA VILLE

- Subvention principale 117 000 €

II – MISSION LOCALE ACTION JEUNES

- Subvention principale 33 000 €

III – AFÇO

- Subvention principale 23 000 €
- Subvention ciblée (création d'un groupe de travail pour parents d'enfants autistes séjournant au Centre Aéré) 1 000 €

• De préciser que les modalités de versement et les conditions d'utilisation seront soumises à un contrôle des services financiers de la Ville. Ces derniers devront s'assurer de la bonne destination des subventions décrites ci-dessus. Le fait générateur devra être réalisé au moment du versement des subventions ciblées. Elles ne peuvent être modifiées sans autorisation expresse de la Ville. Tout reversement à une autre association est interdit. Dans le cas où les conditions ne seraient pas réunies au moment de la liquidation de chacune des subventions décrites ci-dessus, la Ville est tenue de mettre fin à la procédure d'attribution et à demander le reversement à l'Association.

• D'autoriser le Maire à signer lesdites conventions, dont un exemplaire sera annexé à la délibération transmise en Préfecture ;

- De préciser que les crédits afférents ont été inscrits au budget primitif 2016.

8 - ENTRETIEN DE LA FORET COMMUNALE – DEMANDE DE SUBVENTION

Il est exposé au Conseil que le programme d'entretien annuel de la forêt communale, exécuté conformément aux dispositions du plan de gestion forestière, est pour partie éligible à une aide financière apportée par la Région AUVERGNE RHONE-ALPES.

L'assiette concernée par cette aide recouvre les prestations d'arrachage de buis destinée à favoriser la régénération naturelle de la forêt, dont le coût s'élèvera en 2016 à 10 800 € H.T.

Le taux d'aide est de 40%.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Financier	Taux de subvention	Montant en € H.T.
Conseil Régional	40%	4 320.00 €
Autofinancement		6 480.00 €
Total opération		10 800.00 €

Monsieur DUPONT expose que la forêt communale couvre une surface de 1 309 hectares, représentant 59 % de la surface communale et a produit des recettes respectivement de 85 K€, 82 K€ et 102 K€ depuis 2008, pour les années 2014, 2015 et 2016. Depuis 2008, 30 000 arbres ont été plantés.

Le Maire remercie Monsieur DUPONT pour le travail effectué dans les forêts, remerciements auxquels il associe Monsieur Maurice GUYENNET, précédemment en charge du dossier, tous deux oeuvrant pour préserver les ressources à long terme de la ville.

Vu l'avis émis par la Commission des Finances,

Le Conseil, **à l'unanimité** :

- Autorise le Maire à solliciter l'aide de la région AUVERGNE RHONE-ALPES au taux figurant au plan de financement et à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

9 - PRESTATION DE MISE A DISPOSITION ANNUELLE DE BORNES DE PUISAGE POUR LES ENTREPRISES D'HYDROCURAGE

Il est exposé au Conseil que des entreprises d'hydrocurage, agissant pour le compte de particuliers de la commune d'OYONNAX, se servent des bornes de puisage d'eau potable sur le domaine public pour leurs besoins en eau.

L'eau consommée est facturée au vu des volumes déclarés par lesdites entreprises. C'est pourquoi, pour une meilleure gestion des volumes d'eau potable distribués, il est proposé de définir l'utilisation d'une seule borne de puisage par entreprise pour toutes les prestations à réaliser quelle que soit leur localisation, selon le contrat type ci-annexé.

Une location annuelle forfaitaire, hors consommation et frais de réparation liés à de quelconques dégâts, sera facturée 650.00 € HT.

Par ailleurs, le professionnel devra souscrire un contrat d'abonnement auprès du service des eaux et assainissement.

Vu l'avis émis par la Commission des Finances,

Le Conseil, **à l'unanimité**, décide :

- D'autoriser le service des eaux et assainissement à facturer cette prestation à compter de l'approbation de la présente délibération ;
- D'ajouter au catalogue des tarifs, actuellement en vigueur, la location annuelle liée à l'utilisation d'une borne de puisage à raison de 650 € HT ;
- D'autoriser le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'application de cette délibération.

10 - SOUTIEN FINANCIER POUR LA RENOVATION DU MONUMENT AUX MORTS

Le Conseil est informé que la Ville d'Oyonnax souhaite solliciter un soutien financier auprès de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG), de l'Etat, du Conseil régional AUVERGNE RHONE-ALPES et du Conseil départemental de l'AIN, afin de rénover le monument aux morts du parc René Nicod.

Ce monument est le théâtre de nombreuses cérémonies et événements : 8 mai, 11 novembre, accueil du Président de la République pour la commémoration du 11 novembre 1943 et le centenaire de la Grande Guerre, 14 juillet... Il fait partie du patrimoine oyonnaxien et entretient la mémoire des actes de résistance de sa population.

Cette sculpture n'étant que partiellement protégée de la pluie, les infiltrations d'eau et le gel font exploser la pierre. Il est nécessaire d'étendre la couverture en zinc à l'ensemble du monument. Le coût est estimé à 7 000 € HT. De plus, le parvis et la tombe du maquisard inconnu doivent faire l'objet d'une reprise complète, qui sera l'occasion d'installer une flamme commémorative. Le budget de ces travaux est en cours d'estimation.

Vu l'avis émis par la Commission des Finances,

Le Conseil, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à rechercher le soutien financier d'un montant le plus élevé possible auprès de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, de l'Etat, de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Conseil départemental de l'Ain pour le projet de rénovation et de protection du monument aux morts du parc René Nicod ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande.

11 - SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL – APPEL A PROJETS

Il est exposé au Conseil que, face à la baisse constatée de l'investissement public local, le Gouvernement a décidé de mobiliser une enveloppe d'un milliard d'euros de l'Etat.

Ce dispositif s'adresse à l'ensemble des communes et EPCI à fiscalité propre de l'AIN et concerne les opérations d'investissements qui feront l'objet d'un démarrage rapide des travaux.

Les demandes de la ville d'OYONNAX ont été transmises et concernent les projets suivants :

REHABILITATION DE VALEXPO :

Les travaux consistent en :

- Désamiantage de la couverture,
- Rénovation du système sécurité incendie,
- Mise en accessibilité aux personnes handicapées,
- Rénovation thermique de l'enveloppe de l'ouvrage,
- Réhabilitation intérieure de l'ouvrage.

Le plan prévisionnel de financement de ce projet se compose ainsi :

DEPENSES		RECETTES		
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant H.T	En %
Travaux et études	5 833 000 €	Autofinancement	1 166 600 €	20 %
		Fonds de soutien	1 166 600 €	20 %
		Etat – FS IPL (Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local)	1 749 900 €	30 %
		Communauté de communes	874 950 €	15 %
		Conseil départemental	874 950 €	15 %
		TOTAL	5 833 000 €	100 %

CONTRAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (CPE) :

Le CPE inclut la réalisation de travaux d'amélioration des performances énergétiques du patrimoine communal pour un montant total maximal de 738 000 € T.T.C.

Ces travaux seront réalisés durant les deux premières années du contrat : 2016 et 2017.

Ils comportent une part de travaux imposés :

- Rénovation et passage au gaz de cinq chaufferies fioul,
- Rénovation d'une sous-station de chauffage urbain.

D'autres travaux seront proposés par le titulaire du marché, portant principalement sur l'amélioration des systèmes de régulation de chauffage du patrimoine pour répondre à l'objectif d'amélioration des performances énergétiques du patrimoine.

Le plan prévisionnel de financement de ce projet se compose ainsi :

DEPENSES		RECETTES		
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant H.T	En %
Travaux	615 000 €	Autofinancement	330 500 €	53.74 %
		Etat – FSIPL	184 500 €	30.00 %
		Réserve parlementaire	100 000 €	16.26 %
		TOTAL	615 000 €	100 %

REHABILITATION DU CENTRE CULTUREL ARAGON :

Les travaux consistent en :

- Rénovation thermique de l'ouvrage,
- Mise en accessibilité des personnes handicapées,
- Mise en conformité électrique,
- Restructuration intérieure de l'ouvrage.

Le plan prévisionnel de financement de ce projet se décompose ainsi :

DEPENSES		RECETTES		
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant H.T	En %
Travaux et études	5 000 000 €	Autofinancement	1 000 000 €	20 %
		Fonds de soutien	1 000 000 €	20 %
		NPNRU	1 500 000 €	30 %
		Communauté de communes	750 000 €	15 %
		Conseil départemental	750 000 €	15 %
		TOTAL	5 000 000 €	100 %

REHABILITATION DE L'ECOLE JEAN MOULIN :

Les travaux consistent en :

- Réduction des consommations de chauffage de l'ouvrage,
- Réduction des consommations électriques – éclairage,
- Mise en accessibilité aux personnes handicapées,
- Rénovation intérieure de l'ouvrage.

Le plan prévisionnel de financement de ce projet se compose ainsi :

DEPENSES		RECETTES		
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant H.T	En %
Travaux	885 000 €	Autofinancement	354 000 €	40 %
		Fonds de soutien	265 500 €	30 %
		Région AUVERGNE RHONE-ALPES	265 500 €	30 %
		TOTAL	885 000 €	100 %

MISE EN ACCESSIBILITE DES EQUIPEMENTS PUBLICS :

Après avoir établi les diagnostics accessibilité au 1^{er} trimestre 2016, un agenda d'accessibilité programmé sera établi en concertation avec la commission communale d'accessibilité.

Des travaux, estimés à 550 000 € TTC, seront lancés entre 2016 et 2019 pour répondre à cette programmation.

Le plan prévisionnel de financement de ce projet se décompose ainsi :

DEPENSES		RECETTES		
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant H.T	En %
Travaux	458 333 €	Autofinancement	320 834 €	70 %
		Fonds de soutien	137 499 €	30 %
		TOTAL	458 333 €	100 %

MISE EN CONFORMITE DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL ET AMENAGEMENT D'UN MAGASIN MUNICIPAL :

Les travaux consistent en :

- Aménagement de nouveaux locaux pour le magasin municipal,
- Mise en conformité incendie et électrique des espaces existants.

Le plan prévisionnel de financement de ce projet se décompose ainsi :

DEPENSES		RECETTES		
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant H.T	En %
Travaux et études	375 000 €	Autofinancement	252 500 €	67.33 %
		Fonds de soutien	112 500 €	30.00 %
		Réserve parlementaire	10 000 €	2.67 %
		TOTAL	375 000 €	100 %

REQUALIFICATION DU PARVIS PIETON DE LA GRENETTE :

Les travaux consistent en :

- Réfection du revêtement minéral du parvis et aménagement paysager,
- Remplacement de l'étanchéité de la dalle du parking souterrain Grenette,
- Confortement structurel du parking souterrain Grenette.

Le plan prévisionnel de financement de ce projet se compose ainsi :

DEPENSES		RECETTES		
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant H.T	En %
Travaux et études	875 000 €	Autofinancement	612 500 €	70 %
		Fonds de soutien	262 500 €	30 %
		TOTAL	875 000 €	100 %

Monsieur MARTINEZ demande si ces demandes se font dans le cadre du remboursement des avances du FCTVA à taux 0.

Pour répondre à Monsieur MARTINEZ et à la demande du Maire au cours d'une courte suspension de séance, Monsieur GATTEGNO explique que l'Etat a plusieurs dispositifs pour financer les projets, le FCTVA peut être utilisé pour les dépenses de fonctionnement et l'entretien du bâti ; les subventions complémentaires sont affectées à l'investissement. Il serait par ailleurs question que l'Etat maintienne les dotations globales de fonctionnement afin de contribuer au plan de relance, mais rien n'a été acté à ce jour.

Le Maire dit ne plus croire au Père-Noël et que sur les 7 projets, si un seul était retenu, ce serait très bien, relativisant l'aide financière au vu du nombre de communes françaises demandeuses.

Vu l'avis émis par la Commission des Finances,

Le Conseil, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à solliciter la dotation de soutien à l'investissement local auprès du Préfet de l'Ain sur l'ensemble de ces projets.

12 - AMENAGEMENT DU MAGASIN MUNICIPAL - RESERVE PARLEMENTAIRE - DEMANDE DE SUBVENTION

Il est rappelé au Conseil que la Ville d'OYONNAX a, dernièrement, transféré à la Communauté de Communes Haut-Bugey, le service de ramassage des ordures ménagères et va, par conséquent, céder le tènement où sont parqués les véhicules affectés à ce service. Le magasin municipal est également situé sur ce tènement et doit être déplacé sur le site du service voirie, situé dans les anciens établissements CHATELAIN.

Le site comporte 1 700 m² de bâtiments techniques, qui nécessitent une mise en conformité en matière de sécurité incendie et électricité.

Les 600 m² de locaux du magasin municipal feront l'objet de travaux de déplacement et réaménagement dans un espace mis en totale conformité sur le plan incendie et électrique.

L'ensemble des travaux est estimé à 450 000 € TTC (375 000 € HT + TVA à 20 %).

Le plan prévisionnel de financement de ce projet se compose ainsi :

DEPENSES		RECETTES		
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant H.T	En %
Travaux et études	375 000 €	Autofinancement	252 500 €	67.33 %
		Réserve parlementaire	10 000 €	2.67 %
		Etat – FSIPL	112 500 €	30.00 %
		TOTAL	375 000 €	100 %

Vu l'avis émis par la Commission des Finances,

Le Conseil, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à solliciter une subvention, pour l'aménagement du magasin municipal, auprès du Sénateur Patrick CHAIZE, dans le cadre de sa réserve parlementaire.

13 - CONTRAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE - RESERVE PARLEMENTAIRE

Il est exposé au Conseil que la Ville d'OYONNAX a souhaité s'engager dans une politique de maîtrise de l'énergie, par la passation d'un contrat de performance énergétique. Il a pour but de réaliser des mesures d'économie d'énergie sur une partie du patrimoine de la ville. Ses objectifs seraient les suivants :

- Réduire les budgets affectés pour la gestion des bâtiments ;
- Utiliser de nouveaux outils de gestion de projets favorisant la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique à large échelle ;
- Favoriser, si possible, l'intégration des énergies renouvelables.

Le Contrat de Performance Énergétique est également un outil permettant d'adosser une garantie de résultats sur la réduction des coûts de fonctionnement "énergie", à la réalisation d'investissements d'amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine.

Après avoir fait établir un audit énergétique patrimonial global et rédiger un programme performanciel d'amélioration de l'efficacité énergétique de son patrimoine immobilier, la Ville d'OYONNAX a retenu un ensemble de 52 sites municipaux, à intégrer à un Contrat de Performance Énergétique qui inclura la réalisation de travaux d'investissement portant principalement sur la rénovation et l'instrumentation d'équipements de production de chaleur et de systèmes de régulation, ces travaux devant être exécutés durant les deux premières années du marché.

Le montant des investissements étudiés est de 738 000 € T.T.C. et leur temps de retour est estimé à moins de 7 années.

La Ville d'OYONNAX est soucieuse d'appliquer une gestion financière rigoureuse, tout en préservant ses investissements dans les bâtiments communaux. C'est dans cette perspective qu'elle sollicite le soutien financier du Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, dans le cadre de sa réserve parlementaire, à hauteur de 100 000 €.

Le plan prévisionnel de financement de ce projet se compose ainsi :

DEPENSES		RECETTES		
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant H.T	En %
Travaux et études	615 000 €	Autofinancement	330 500 €	53.74 %
		Réserve parlementaire	100 000 €	16.26 %
		Etat – FSIPL	184 500 €	30.00 %
		TOTAL	615 000 €	100 %

Vu l'avis émis par la Commission des Finances,

Le Conseil, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à solliciter une subvention pour les travaux réalisés dans le cadre du Contrat de Performance Energétique, auprès de Monsieur KANNER, Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, dans le cadre de sa réserve parlementaire.

Le Maire ajoute que le Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports a été invité à venir à OYONNAX, dans le cadre du plan ANRU 2.

14 - REHABILITATION DU PLATEAU SPORTIF LEON EMIN – DEMANDE DE SUBVENTION AU CNDS - ANNEE 2016

Le Conseil est informé que le plateau sportif Léon EMIN est dans un tel état de dégradation qu'il ne permet plus la pratique fédérale du basket. La Ville souhaite donc engager une réhabilitation de cet équipement sportif par la réfection du revêtement (béton bitumineux) et la reprise des accès permettant d'être en conformité au titre de l'accessibilité. Le coût des travaux est estimé à 105 000 €. Pour ces travaux, la Ville souhaite déposer une demande de subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS), qui pourrait soutenir le projet jusqu'à 20% (soit 21 000 €).

Le Maire précise que c'est un projet qui n'aboutira pas avant 2017.

Vu l'avis émis par la Commission des Finances,

Le Conseil, à **l'unanimité**, décide :

- D'acter le principe de réhabilitation du plateau sportif Léon EMIN pour permettre une pratique sportive fédérale ;
- D'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Centre National de Développement du Sport à hauteur de 20% du coût total du projet.

15 - GARANTIE FINANCIERE TOTALE A ACCORDER A SEMCODA POUR UN MONTANT DE 4 999 100 €

Le Conseil est informé qu'une demande est formulée par la SEMCODA pour solliciter la garantie financière totale d'emprunt, destinée à concourir à l'acquisition améliorée de 99 logements PLS, pour la création d'une cité étudiante sur le site de l'ancien hôpital d'Oyonnax.

Le financement de ce programme sera assuré par un prêt PLS Travaux de 2 638 500 €, d'un prêt PLS Foncier de 1 088 800 € et d'un prêt CPLS de 1 271 800 €.

Le Maire expose que la CCHB, n'a pas, dans ses statuts, compétence pour garantir les emprunts. Dans un tel cas, c'est la ville sur laquelle la construction est opérée qui est appelée à garantir l'emprunt, même si elle n'est pas le porteur du projet.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

La commune d'OYONNAX accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 999 100 €, souscrit par la SEMCODA auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Les caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :

POUR LA LIGNE DU PRET 1 : PLS TRAVAUX

- Montant : 2 638 500 €.
- Durée totale :
 - Durée de la phase de préfinancement : de 3 à 24 mois,
 - Durée de la phase d'amortissement : 40 ans,
- Périodicité des échéances : annuelle,
- Index: Livret A,
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1.11 %, Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%,
- Profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés,
- Modalité de révision : Double Révisabilité Limité (DL),
- Taux de progressivité des échéances : si DL : de 0 % à 0.50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du Livret A), Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

POUR LA LIGNE DU PRET 2 : PLS FONCIER

- Montant : 1 088 800 €,
- Durée totale :
 - Durée de la phase de préfinancement : de 3 à 24 mois,
 - Durée de la phase d'amortissement : 50 ans,
- Périodicité des échéances : annuelle,
- Index: Livret A,
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1.11 %, Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%,
- Profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés,
- Modalité de révision : Double Révisabilité Limité (DL),
- Taux de progressivité des échéances : si DL : de 0 % à 0.50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du Livret A), Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

POUR LA LIGNE DU PRET 3 : CPLS

- Montant : 1 271 800 €,
- Durée totale :
 - Durée de la phase de préfinancement : de 3 à 24 mois,
 - Durée de la phase d'amortissement : 40 ans,
- Périodicité des échéances : annuelle,
- Index: Livret A,
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1.11 %,

- Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%,
- Profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés,
 - Modalité de révision : Double Révisabilité Limité (DL),
 - Taux de progressivité des échéances : si DL : de 0 % à 0.50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du Livret A),
Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

La garantie est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur.

Vu l'avis émis par la Commission des Finances,

Le Conseil, **à l'unanimité**, décide :

- D'accorder sa garantie pour un montant total de 4 999 100 € que la SEMCODA se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

16 - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES SYSTEMES D'ANTENNES-RELAIS DE TELEPHONIE MOBILE

Il est rappelé au Conseil que les points hauts permettant l'installation de relais de téléphonie mobile sont d'un très fort intérêt pour les opérateurs ; c'est pourquoi le domaine public communal est sollicité.

Comme l'impose l'article L 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) : « Tout occupant privatif d'un élément du domaine public doit obligatoirement être assujéti au paiement d'une redevance ».

Pour l'application de l'article L 2125-3 du CGPPP, qui prévoit que "La redevance due pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public tient compte des avantages de toute nature procurés au titulaire de l'autorisation", il est rappelé que l'avantage pour l'opérateur titulaire de l'autorisation d'occuper ces points hauts se juge site par site et non relativement à la surface occupée par l'installation.

Monsieur ARPIN a demandé si les lieux d'installation avaient été vérifiés pour qu'elles ne se trouvent pas trop près des habitations.

Monsieur BERTHET, sur invitation du Maire, répond qu'un dossier d'information au public, incluant les mesures préventives avec niveau d'incidence à proximité est en cours de préparation.

Monsieur ARPIN demande où la prochaine antenne sera installée.

Le Maire répond que c'est sur le toit de la mairie et que l'on récupère l'argent où l'on peut.

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes publiques et notamment ses articles L 2125-1 et suivants,

Vu l'avis émis par la Commission des Finances,

Le Conseil, **à l'unanimité**, décide :

- D'instaurer le principe de la redevance d'occupation du domaine public par les antennes-relais de téléphonie mobile ;
- De fixer le montant annuel de la redevance d'occupation du domaine public par un système d'antennes-relais de téléphonie mobile à compter du 1^{er} janvier 2016 à 8 000 € par opérateur et par site d'implantation ;
- De dire que cette redevance sera indexée sur l'indice de révision des loyers publié par l'INSEE, indexation appliquée chaque année à la date anniversaire de l'autorisation d'implantation ;
- D'émettre les titres de recettes correspondants.

17 - REGULARISATION DE L'EMPRISE DE LA RUE JULES FERRY – ECHANGE SANS SOULTE AVEC M. COLOMBET

Il est exposé au Conseil que lors d'un bornage effectué à la demande de Monsieur COLOMBET, dans le cadre de la mise en vente d'une partie de sa propriété, située 190 rue du Chanay à Veyziat, il s'est avéré qu'une régularisation foncière était nécessaire pour prendre en compte le tracé existant de la rue Jules Ferry.

Cette régularisation foncière pourrait intervenir sous la forme d'un échange sans soulte, tel que défini au plan parcellaire établi par le Cabinet PRUNIAUX, à savoir en échange d'un délaissé de terrain, d'une superficie de 9 m², à prendre le long de la parcelle cadastrée section 440D n°2672. La Ville céderait à Monsieur COLOMBET, une bande de terrain de 16 m² non numérotée.

La Ville, à l'origine de cette régularisation foncière, prendrait à sa charge l'ensemble des frais y afférents (frais de notaire et de géomètre).

Vu l'avis émis par la Commission d'urbanisme et des travaux,

Vu l'avis du Service des Domaines,

Vu l'avis émis par la Commission des Finances,

Le Conseil, **à l'unanimité**, décide :

- De procéder à l'échange de terrains précité avec Monsieur Thierry COLOMBET ;

- De préciser que cet échange interviendra sans soulte et que les frais y afférents seront supportés par la Commune ;
- De donner pouvoir au Maire pour effectuer toutes les formalités nécessitées par cette transaction et notamment signer l'acte correspondant, lequel sera établi par la SCP CHAUVINEAU à AMBERIEU-EN-BUGEY, notaire de Monsieur COLOMBET et la SCP PEROZ, COIFFARD ET BEAUREGARD pour la Ville d'OYONNAX ;
- De préciser que la dépense correspondante fera l'objet d'une inscription au Budget Primitif 2016.

18 - AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE POUR LA REALISATION D'UNE CLOTURE RUE RICHARD WAGNER – PARCELLES 440 D 3002, 3003 ET 1888

Il est rappelé au Conseil que la Ville a acquis une partie de terrain appartenant à Madame Ginette GIGUET et Monsieur Paul GAVARD-MOLLIARD afin de desservir le terrain cadastré section 440 D, numéro 1888, appartenant à la commune et qui doit faire l'objet d'une cession future.

Dans ce cadre, la clôture existante va être modifiée afin de créer un accès, et une nouvelle clôture sera mise en place pour permettre la délimitation des nouvelles parcelles.

Ces travaux sont soumis à déclaration préalable.

Vu l'avis émis par la Commission des Finances,

Le Conseil, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à déposer la déclaration préalable pour le projet cité en objet et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

19 - AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE POUR LA REALISATION D'UNE ISOLATION PAR L'EXTERIEUR SUR LE LOGEMENT DU CIMETIERE - PARCELLE B 23 -

Il est rappelé au Conseil, qu'afin d'améliorer la performance énergétique du logement de gardiennage du cimetière, la Ville a pour projet de procéder à une isolation thermique par l'extérieur.

Ce procédé aura pour effet d'améliorer le confort du logement mais aussi, et surtout, de diviser par quatre les besoins en énergie primaire, de diminuer les émissions de gaz à effet de serre dans les mêmes proportions, et ainsi d'augmenter la valeur financière de ce patrimoine.

Ces travaux constituant une modification de la façade du bâtiment considéré, ils sont donc soumis à déclaration préalable.

Vu l'avis émis par la Commission des Finances,

Le Conseil, à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire à déposer la déclaration préalable pour le projet cité en objet et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

20 - AUTORISATION DE DEPOT DE DECLARATIONS PREALABLES POUR LA REALISATION DE CLOTURES ECOLE JEANJACQUOT ET ECOLE DE GEILLES - PARCELLES AH 184 ET E 304

Il est rappelé au Conseil que la Ville a pour projet de procéder à la suppression et à la mise en place de nouvelles clôtures pour l'école Jeanjacquot et l'école de Geilles.

En effet, les ouvrages existants sont vieillissants et commencent à se dégrader.

En outre, pour l'école Jeanjacquot, la clôture sera rehaussée afin de limiter le risque d'intrusions et d'harmoniser les hauteurs avec les parties de clôture déjà modifiées dans le cadre de la réhabilitation de l'école.

Ainsi, la mise en place de ces nouveaux dispositifs permettra d'améliorer la sécurité des écoliers qui fréquentent ces établissements scolaires.

Ces travaux sont soumis à déclaration préalable.

Vu l'avis émis par la Commission des Finances,

Le Conseil, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à déposer les déclarations préalables pour les projets cités en objet et à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

21 - AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE POUR LA MODIFICATION D'UNE CLOTURE SUR LE TENEMENT SITUÉ A L'ANGLE DES RUES VOLTAIRE ET PASTEUR - PARCELLE AI 922

Il est rappelé au Conseil que le tènement situé à l'angle des rues Voltaire et Pasteur doit faire l'objet d'une acquisition future par la Ville.

En effet, ce terrain non bâti, proche du centre-ville, a pour vocation d'être aménagé comme parc accessible au public.

A cette fin, le mur d'enceinte existant devra être modifié afin de permettre une ouverture sur cet espace.

Ces travaux sont soumis à déclaration préalable.

Vu l'avis émis par la Commission des Finances,

Le Conseil, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à déposer la déclaration préalable pour le projet cité en objet et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

22 – AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE POUR LA REFECTION ET LA SUPPRESSION DE MURS DE CLOTURE SUR LE TENEMENT SITUE A L'ANGLE DES RUES EDOUARD HERRIOT ET DES FONTAINES – PARCELLE 440 D 795

Il est rappelé au Conseil que le tènement, situé à l'angle de la rue Edouard Herriot et de la rue des Fontaines, à usage de jeu de boules, doit faire l'objet d'un réaménagement par la ville.

Dans ce cadre, l'un des murs de clôture sera supprimé et l'autre fera l'objet d'une réfection. Un aménagement paysager sera également réalisé.

Ces travaux sont soumis à déclaration préalable.

Vu l'avis émis par la Commission des Finances,

Le Conseil, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à déposer la déclaration préalable pour le projet cité en objet ;
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

23 - AUTORISATION DE DEPOT D'UNE AUTORISATION DE TRAVAUX POUR L'OUVERTURE AU PUBLIC D'UNE PARTIE DU BATIMENT DE LA GRANDE VAPEUR - PARCELLE AC 255 -

Il est rappelé au Conseil que la Ville a pour projet d'accueillir des expositions temporaires au sein d'une partie du bâtiment de la Grande Vapeur.

Seule une surface de 260 m² située au rez-de-chaussée sera accessible au public, pour un effectif maximal de visiteurs admis de 100 personnes selon le plan annexé à la délibération.

Afin d'obtenir une autorisation d'ouverture au public de cette portion du bâtiment, le dépôt d'une autorisation de travaux est nécessaire, et ce pour permettre notamment à la sous-commission départementale de sécurité de vérifier que le public pourra être accueilli dans des conditions conformes à la réglementation.

Madame FERRI déclare que c'est une bonne chose que ce lieu riche d'histoire soit ouvert au public, bâtiment autrefois connu comme celui des piéçards. Elle propose que ce soit l'occasion de rendre hommage à Roger VAILLAND, écrivain.

Le Maire relève que ce n'est pas au Progrès de dicter ce que la Ville a à faire.

Madame FERRI demande à terminer son intervention, rappelant que Roger VAILLANT était écrivain et a su décrire la condition ouvrière dans son livre "325 000 francs", qui a fait l'objet d'un film tourné à OYONNAX. Elle dit qu'elle attendait l'occasion mais ne suivait aucunement le Progrès. Elle confirme qu'avant 1983, la bibliothèque avait été baptisée Roger VAILLAND, relevant que la Municipalité n'avait pas

attendu. Mais, considérant que la Ville ouvre un nouvel espace, elle pense que c'est l'occasion de rendre hommage à quelqu'un qui a mis OYONNAX en avant.

Le Maire répond qu'il est vrai que la Municipalité d'alors n'avait pas attendu le Progrès, car elle devait lire l'Humanité ... et confirme que Roger VAILLANT a déjà un bâtiment à son nom. Il ajoute que tant qu'il sera Maire, le musée ne portera pas le nom de Roger VAILLANT. S'il devait porter un nom, ce sera plus vraisemblablement celui de BOLLE, lié au démarrage de l'histoire de la lunette.

Madame FERRI craint de n'avoir été mal comprise et reformule sa question. Dans le cadre d'autres expositions temporaires, elle propose d'en faire une sur Roger VAILLAND, qui rendrait hommage à OYONNAX, mais ne voulait en aucun cas proposer de nommer le musée de la Grande Vapeur "Roger VAILLAND".

Le Maire, sans prendre d'engagement, reste ouvert à cette suggestion, s'interrogeant cependant sur la valorisation d'OYONNAX au travers de son œuvre.

Monsieur VAREYON renchérit qu'elle était plutôt à charge.

Le Maire reprend que pour la valorisation de la PLASTICS VALLEE, il conviendra de bien se poser la question.

Madame FERRI répond qu'il faut se replacer dans le contexte de l'époque.

Le Maire dit respecter l'action de Roger VAILLAND qui a aussi été résistant et qu'effectivement beaucoup de films retracent les réalités de la vie mais qu'il y en a de plus valorisants. Il respecte la personne mais c'est tout.

Madame FERRI renouvelle qu'elle aussi respecte l'homme.

Le Maire confirme qu'il respecte l'homme de la Résistance.

Madame COLLET intervient, rappelant que le Centre Culturel a fait venir le film des archives de l'INA, dont la projection a remporté un grand succès. Il est considéré comme appartenant au patrimoine. Elle confirme que des travaux peuvent être faits concernant son œuvre avec des artistes qui l'ont fréquenté.

Le Maire conclut en disant que la Grande Vapeur fait toujours parler et que tant qu'il sera en exercice, on en parlera.

Vu l'avis émis par la Commission des Finances,

Le Conseil, **à l'unanimité** :

- Autorise le Maire à déposer l'autorisation susvisée pour le projet cité en objet et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

24 - AUTORISATION DE DEPOT D'UNE AUTORISATION DE TRAVAUX POUR LA MODIFICATION DU FONCTIONNEMENT DE VALEXPO – PARCELLE AO 231 -

Il est rappelé au Conseil que la Ville a pour projet de revoir le mode de fonctionnement et d'utilisation des salles de VALEXPO, et ainsi d'isoler certaines parties du bâtiment afin de pouvoir les utiliser de manière autonome.

En effet, l'établissement n'est utilisé dans son intégralité que dans le cadre de certaines manifestations, mais dans la plupart des cas, une utilisation partielle s'avère suffisante pour accueillir le public.

En outre, l'isolement de certaines parties des locaux permettrait ainsi de solliciter auprès de la sous-commission départementale de sécurité une réduction de l'effectif affecté à la sécurité.

Aussi, il convient aujourd'hui d'autoriser le Maire à déposer le dossier d'autorisation de travaux nécessaire à la demande de validation par la sous-commission compétente de ce nouveau mode de fonctionnement et à la réalisation des travaux permettant sa mise en place.

Le Maire ajoute que cette décision permettra de continuer à accéder à certaines salles pendant les travaux de réhabilitation.

Vu l'avis émis par la Commission des Finances,

Le Conseil, **à l'unanimité** :

- Autorise le Maire à déposer le dossier d'autorisation de travaux nécessaire :
 - à la demande de validation par la sous-commission compétente de ce nouveau mode de fonctionnement,
 - à la réalisation des travaux permettant sa mise en place ;
- Autorise la signature de toutes les pièces afférentes à ce dossier.

25 - AUTORISATION DE DEPOT D'AUTORISATIONS DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PASSAGE AU GAZ DES CHAUFFERIES DE DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX
--

Il est rappelé au Conseil que la Ville a pour projet de procéder au passage au gaz de chaufferies de divers bâtiments communaux.

En effet, les dispositifs existants sont anciens et en état de vétusté.

Ces travaux ont pour objectif de réduire les consommations énergétiques des sites concernés, mais aussi d'assurer une sécurité dans le fonctionnement de ces chaufferies.

Les établissements concernés sont les suivants :

- Ecole de l'Eglisette,
- Ecole Lucie Aubrac,
- Locaux du CLAE et des Arts Plastiques,
- Maison des sociétés,
- Place du 11 novembre 1943 (bâtiment de la Poste).

Vu l'avis émis par la Commission des Finances,

Le Conseil, **à l'unanimité** :

- Autorise le Maire à déposer les autorisations de travaux pour le passage au gaz des chaufferies des bâtiments communaux listés ci-dessus et à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

26 - AUTORISATION DE DEPOT D'UNE AUTORISATION DE TRAVAUX POUR LE PASSAGE AU GAZ DE LA CHAUFFERIE DE L'EGLISE SAINT LEGER – PARCELLE AE 424

Il est rappelé au Conseil que la Ville a pour projet de procéder au passage au gaz de la chaufferie de l'église Saint Léger.

En effet, la chaufferie fioul vieillissante présente un risque de panne important. Ce changement permettra donc de remédier à ce problème potentiel.

Ces travaux, concernant la sécurité d'un établissement recevant du public, doivent faire l'objet d'une autorisation de travaux afin de permettre leur validation par les sous-commissions départementales compétentes.

Vu l'avis émis par la Commission des Finances,

Le Conseil, **à l'unanimité** :

- Autorise le Maire à déposer l'autorisation susvisée pour le projet cité en objet et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

27 - CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS DE LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES - NOMINATION D'UN REPRESENTANT

Monsieur HARMEL profitant de la présentation du présent rapport revient sur le PROGRES en tant que vecteur d'information. L'article parlait davantage de la vigilance à porter sur les objets périssables à donner aux organisations caritatives. Monsieur HARMEL souhaite mettre en garde contre le fait de jeter la suspicion sur la loyauté et la probité des directeurs de grandes surfaces, par ailleurs partenaires de la Municipalité et qui répondent toujours présents. Ils travaillent d'ailleurs actuellement dans le groupe de projet sur l'épicerie solidaire et sont réellement force de proposition car ils annoncent qu'ils donneront gratuitement tout le matériel nécessaire pour son fonctionnement.

Le Maire ajoute que l'article avait été fait pour interviewer Monsieur MARTINEZ, qui s'est fait "un coup de pub" alors qu'il existe une loi.

Monsieur HARMEL constate que Monsieur MARTINEZ veut se désolidariser et invite les Conseillers municipaux à faire part de leurs remarques en commission et non par voie de presse. Il réaffirme son entière confiance envers les directeurs de supermarchés dont il ne met aucunement en doute la compétence et la loyauté.

Monsieur MARTINEZ répond : " J'avoue que je ne comprends pas trop votre intervention, 3 mois après le conseil municipal de décembre où j'ai en effet présenté le contenu de cette loi anti gaspillage. J'ai pu échanger avec des présidents d'associations de récoltes alimentaires qui portaient le même constat que moi. Aussi l'article du PROGRES, puisque vous semblez y faire référence, fait écho des propos du président des Restos du cœur qui est aussi inquiet. Franchement, je ne crois pas qu'il faille créer la moindre polémique sur un sujet aussi sensible que celui-là, qui cible une population dans une précarité totale. Quand on voit les profils des jeunes travailleurs qui n'ont pas d'autres choix. Je vois bien que vous ne voulez pas entendre parler de cette charte, c'est votre droit. Mais je trouve simplement dommage que vous en fassiez une histoire personnelle alors qu'il y aurait consensus citoyen."

Le Maire déclare que la commune applique la loi et invite à prendre référence à la loi avant de vouloir en promulguer une autre !

Monsieur MARTINEZ constate qu'il y a une dérive dans le cadre législatif et qu'il souhaiterait voir aborder la question au prochain Conseil communautaire.

Le Maire répond qu'il a des attaches à la Communauté de Communes car il constate que ses votes sont complètement différents entre la Ville et la CCHB. Il le considère dans l'opposition et lui demande de rester à cette place.

Monsieur MARTINEZ confirme rester à sa place.

Monsieur HARMEL se dit surpris de voir une telle tribune dans la presse et de voir que l'on s'en offusque dans la maison du peuple alors que le projet est en faveur des populations dites protégées. Il invite Monsieur MARTINEZ à venir travailler sur le projet.

Le Maire conclut en disant à Monsieur MARTINEZ qu'il n'a pas à porter de jugement sur ses adjoints, auxquels il n'a absolument rien à reprocher et il invite l'assemblée à revenir au rapport présenté.

Il est exposé au Conseil que le décret du 18 septembre 1989 relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux prévoit la création, dans chaque région, d'un conseil de discipline de recours.

La création de la nouvelle Région AUVERGNE RHONE-ALPES, le 1^{er} janvier 2016, impose une instance unique sur le territoire régional dont le secrétariat restera assuré, pour l'heure, par le Centre de Gestion du Rhône.

Il convient donc de recomposer le conseil de discipline de recours, qui comprend des représentants des communes de la région.

Les représentants des communes de plus de 20 000 habitants sont désignés par tirage au sort, effectué par le président du Conseil, sur une liste comportant, pour chaque commune, le nom d'un membre du Conseil municipal désigné par celui-ci.

Le Maire rappelle que précédemment, c'était Monsieur Michel VERDET qui représentait la ville dans cette entité et propose de le renouveler s'il est candidat.

Monsieur VERDET confirme sa candidature.

Le Conseil, **à l'unanimité** :

- Désigne Monsieur Michel VERDET pour figurer sur cette liste.

28 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} AVRIL 2016

Madame FERRI renouvelle sa demande d'organigramme des services et souligne qu'elle n'est plus destinataire des comptes rendus des Comités Techniques.

Le Maire lui confirme qu'elle aura prochainement un exemplaire de l'organigramme et que les comptes rendus de CT lui seront de nouveau adressés.

Il est exposé au Conseil qu'il lui appartient de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet, nécessaires au bon fonctionnement des services.

Ce tableau est modifié en cas de besoin pour permettre les ajustements nécessaires liés aux divers mouvements de personnel, aux avancements de grades et promotions internes.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 24 mars 2016,

Il est donc nécessaire de modifier le tableau des effectifs à la date du 1^{er} avril 2016 comme suit :

MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS au 1er avril 2016

SUPPRESSION DE GRADE	T.C	T.N.C.
Filière administrative		
DGA	1	
Attaché	2	
Rédacteur principal 1ère classe	1	
Rédacteur	1	
Adjoint administratif principal 1ère classe	1	
Adjoint administratif 1ère classe	1	
Adjoint administratif 2ème classe		1
Filière technique		
Ingénieur principal	1	
Agent de maîtrise	1	
Adjoint technique principal 1ère classe	1	
Adjoint technique principal 2ème classe	5	
Adjoint technique 1ère classe	3	
Filière culturelle		
Assistant conservation principal 1ère classe	1	
Adjoint principal patrimoine 1ère classe	2	
Adjoint principal patrimoine 2ème classe	1	
Adjoint patrimoine 2ème classe	1	1
Professeur enseignement artistique classe normale	1	
Assistant enseignement artistique principal 1ère classe	2	
Assistant enseignement artistique principal 2ème classe	1	
Assistant enseignement artistique	1	
Filière sécurité		
Gardien	3	
Filière animation		
Animateur principal 1ère classe	1	1
Animateur principal 2ème classe	1	1
Animateur	1	
Filière médico-sociale		
Auxiliaire puériculture principal 2ème classe	1	
ATSEM principal 1ère classe	1	
ATSEM principal 2ème classe	2	
ATSEM 1ère classe	1	
Filière sportive		
Educateur principal 1ère classe	1	
Educateur principal 2ème classe	2	
Educateur	1	

Emplois spécifiques		
Apprenti	1	
Contrat unique insertion	5	1
Contrat avenir	1	1
CREATION DE GRADE	T.C	T.N.C.
Filière administrative		
Attaché principal	1	
Adjoint administratif principal 1ère classe	1	
Filière technique		
Ingénieur	1	
Technicien principal 2ème classe	1	
Adjoint technique 2ème classe	3	
Filière culturelle		
Professeur enseignement artistique hors classe	1	

EFFECTIFS AU 1^{er} AVRIL 2016

GRADES	Catégorie	Effectifs permanents		Effectifs pourvus	
		TC	TNC	TC	TNC
Emplois fonctionnels					
DGS	A	1	0	1	0
DGST	A	0	0	0	0
DGA	A	1	0	1	0
Total effectifs permanents EMPLOIS FONCTIONNELS	2	2	0	2	0
Filière Administrative					
Attaché principal	A	4	0	3	0
Attaché	A	12	0	11	0
Rédacteur principal 1ère classe	B	3	0	3	0
Rédacteur principal 2ème classe	B	2	0	2	0
Rédacteur	B	4	0	4	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	11	0	11	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	13	1	13	0
Adjoint administratif de 1ère classe	C	9	1	9	0
Adjoint administratif de 2ème classe	C	26	2	25	1
Total effectifs permanents FILIERE ADMINISTRATIVE	88	84	4	81	1
Filière technique					
Ingénieur Principal	A	3	0	3	0
Ingénieur	A	5	0	4	0
Technicien principal de 1ère classe	B	1	0	0	0

Technicien principal de 2ème classe	B	5	0	4	0
Technicien	B	3	0	1	0
Agent de maîtrise principal	C	11	0	11	0
Agent de maîtrise	C	11	0	10	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	17	0	16	0
Adjoint technique principal 2ème classe	C	33	0	32	0
Adjoint technique de 1ère classe	C	12	0	11	0
Adjoint technique de 2ème classe	C	111	18	108	14
Total effectifs permanents FILIERE TECHNIQUE	230	212	18	200	14
Filière culturelle					
Conservateur du patrimoine	A	1	0	1	0
Bibliothécaire	A	1	0	1	0
Attaché de conservation	A	2	0	2	0
Assistant de conservation principal 1ère classe	B	1	0	1	0
Assistant de conservation principal 2ème classe	B	2	0	2	0
Assistant de conservation	B	1	0	1	0
Adjoint principal du patrimoine 1ère classe	C	0	0	0	0
Adjoint principal du patrimoine 2ème classe	C	0	0	0	0
Adjoint du patrimoine 1ère classe	C	2	0	2	0
Adjoint du patrimoine 2ème classe	C	6	1	6	1
Directeur Etabl. enseign art. 2ème classe	A	1	0	1	0
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	1	0	4	0
Professeur d'enseignement artistique cl. normale	A	7	2	6	1
Assistant d'ens. artistique principal 1ère classe	B	18	3	17	3
Assistant d'ens. artistique principal 2ème classe	B	4	2	3	1
Assistant d'enseignement artistique	B	4	5	2	5
Total effectifs permanents FILIERE CULTURELLE	64	51	13	49	11
Brigadier chef principal	C	5	0	5	0
Brigadier de police	C	5	0	5	0
Gardien de police	C	5	0	3	0
Total effectifs permanents FILIERE SECURITE	15	15	0	13	0
Filière animation					
Animateur principal de 1ère classe	B	0	0	0	0
Animateur principal de 2ème classe	B	0	0	0	0
Animateur	B	4	1	4	0
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	1	0	1	0
Adjoint d'animation de 1ère classe	C	1	0	1	0
Adjoint d'animation de 2ème classe	C	12	53	10	46
Total effectifs permanents FILIERE ANIMATION	72	18	54	16	46
Filière Médico-Sociale					
Cadre de santé	A	1	0	1	0
Educateur de jeunes enfants principal	B	1	0	1	0
Educateur de jeunes enfants	B	1	0	0	0

Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	C	3	0	3	0
Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	C	2	0	2	0
ATSEM Principal de 1ère classe	C	0	0	0	0
ATSEM Principal de 2ème classe	C	9	0	9	0
ATSEM de 1ère classe	C	7	0	6	0
Total effectifs permanents FILIERE MEDICO SOCIALE		24	24	0	22
Filière Sportive					
Conseiller des APS	A	0	0	0	0
Educateur principal de 1ère classe	B	5	0	5	0
Educateur principal de 2ème classe	B	0	0	0	0
Educateur	B	3	0	3	0
Total effectifs permanents FILIERE SPORTIVE		8	8	0	8
Emplois spécifiques					
Directeur de cabinet		1	0	1	0
Emploi de Cabinet		1	0	1	0
Chargé mission politique ville/éducation		1	0	1	0
Médiateur social (adulte relais)		2	0	1	0
Apprentis		3	0	2	0
Contrat Unique d'Insertion		1	1	0	0
Contrat Avenir		4	1	3	0
Total effectifs permanents EMPLOIS SPECIFIQUES		15	13	2	9
TOTAL GENERAL			TOTAL	TC	TNC
EFFECTIFS PERMANENTS			518	427	91
EFFECTIFS POURVUS			472	400	72

Il est précisé que les postes prévus pour les effectifs permanents des titulaires peuvent être pourvus par des non titulaires dans le cas où le recrutement d'un titulaire serait infructueux.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis émis par la Commission des Finances,

Le Conseil, à l'unanimité :

- Approuve la modification du tableau des effectifs en date du 1^{er} avril 2016, comme ci-dessus ;
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois sont inscrits au budget 2016.

29 - DEROGATION COLLECTIVE A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL DES SALARIES

Le Conseil est informé que, suite à la Loi MACRON II du 06 août 2015, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, les possibilités d'ouvertures des commerces le dimanche sont étendues.

Ainsi le Maire, après avis du Conseil municipal, peut autoriser jusqu'à 12 dimanches travaillés par an. Au-delà de 5 dimanches, le Conseil communautaire doit également rendre un avis conforme.

Les établissements à caractère commercial, consultés sur le territoire (concession automobile, Grandes et Moyennes Surfaces, petits commerces indépendants et franchisés...) ont émis le souhait de pouvoir ouvrir les dimanches suivants :

- 10 et 17 janvier (soldes d'hiver),
- 13 mars,
- 12, 19 et 26 juin (soldes d'été),
- 18 septembre,
- 16 octobre,
- 27 novembre, 4, 11 et 18 décembre (période de Noël).

Soit 12 dimanches dans l'année 2016.

Un avis a été demandé, en application de l'article L.3132-20 du Code du Travail :

- pour les organisations patronales :
auprès du Pôle du Commerce du Haut-Bugey, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain, du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF de l'Ain), de la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME de l'Ain), de la Chambre Syndicale des Industries Métallurgiques de l'Ain (UIMM 01), de la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de l'Ain, de la Confédération de l'Artisanat et des Petites entreprises du Bâtiment (CAPEB de l'Ain) et du Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA de l'Ain),
- pour les organisations salariales :
auprès de la Confédération Européenne des Syndicats / Confédération Internationale des Libres (Union Départementale CFDT de l'Ain), de la Confédération française de l'encadrement / Confédération Générale des Cadres (Union Départementale CFE - CGC de l'Ain), de la Confédération des Travailleurs Chrétiens (Union Départementale FTC de l'Ain), de la Confédération Générale du Travail (Union Départementale CGT de l'Ain), de Force Ouvrière (Union Départementale FO de l'Ain), de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes (Union Départementale UNSA de l'Ain) et de la Fédération Syndicale Unitaire (Section Départementale FSU de l'Ain),

Il est précisé que l'arrêté préfectoral imposant la fermeture des commerces d'ameublement le dimanche dans l'Ain est pris en compte.

Madame FERRI demande à intervenir, extrapolant que le Maire doit se douter de la teneur des ses propos. La loi autorisait préalablement 5 dimanches et permet d'aller jusqu'à 12 à présent. Il a choisi d'appliquer le maximum. Cette décision, selon elle, ne profite pas aux salariés, pour lesquels ce n'est plus un choix mais une obligation, sans salaire en compensation, car il n'est pas doublé. Elle rappelle le dossier des salariées de ED, en 2010, qui ont été licenciées car elles avaient refusé de travailler pour 5 € supplémentaires à la fin du mois et le fait que de plus en plus de grandes surfaces sont désormais ouvertes le dimanche.

Madame GUIGNOT souligne que ce n'est pas seulement le choix des grandes surfaces, mais aussi des organisations commerciales et déclare qu'on ne va pas refaire ici le débat sur la loi MACRON. Elle

ajoute qu'il y a des salariés volontaires, notamment beaucoup d'étudiants, concluant qu'il faut évoluer avec son temps.

Madame FERRI reprend qu'il serait néanmoins bon qu'ils aient le choix de travailler ou non le dimanche.

Madame GUIGNOT clos le débat en disant que tout le monde a travaillé pour payer ses études.

Le Conseil, à sa majorité, par 32 voix pour et 3 contre (opposition "Groupe de la Gauche citoyenne") décide :

- D'accepter de déroger à la règle du repos dominical des salariés sur les périodes sus mentionnées ;
- D'autoriser les établissements à caractère commercial à ouvrir sur ces périodes, à l'exception des commerces d'ameublement, conformément à l'arrêté préfectoral de fermeture ;
- De demander au Conseil communautaire de la Communauté de Communes Haut-Bugey de délibérer dans ce sens.

30 - CONTRAT DE VILLE - SUBVENTIONS DE LA PROGRAMMATION 2016

Il est rappelé au Conseil qu'il a été décidé de poursuivre les actions en faveur de la politique de la ville dans le cadre du Contrat de Ville 2015/2020.

Les actions ont été arrêtées par décision du Comité de Pilotage du 17 mars 2016.

Il a été décidé lors de ce Comité de Pilotage, en ce qui concerne la Ville d'Oyonnax :

I - FINANCEMENTS A PERCEVOIR PAR LA VILLE D'OYONNAX :

Porteur du projet	Intitulé de l'action	Financements à percevoir par la Ville d'OYONNAX	
		CGET (Commissariat Général à l'Egalité des Territoires)	Conseil Départemental
Ville d'Oyonnax Politique de la Ville	Equipe de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (Hors Programme de Réussite Educative)	15 000,00 €	4 500,00 €
TOTAL		15 000,00 €	4 500,00 €

II - FINANCEMENTS DE LA VILLE D'OYONNAX VERS LES ASSOCIATIONS :

Porteur du projet	Intitulé de l'action	Financements de la Ville d'OYONNAX vers les associations
Pupilles de l'Enseignement Public (PEP01)	Pôle Ressources Adolescents	10 000,00 €

Association sportive Collège Lumière	Briser l'habitus de quartier pour reconstruire un élève sportif citoyen	1 000,00 €
Association du Centre Social Ouest	Pôle Animation estival familial et culturel	3 000,00 €
Association du Centre Social Ouest	CAP City 2016	4 000,00 €
Association Mosaïque	Tournoi des Associations	500,00 €
La Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi de l'Ain	Les rendez-vous de l'Emploi	1 500,00 €
La Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi de l'Ain	Club "Déclic Emploi"	1 500,00 €
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles	Permanence d'accès aux droits des femmes des quartiers d'Oyonnax et Bellignat	1 000,00 €
Association Sports et Métiers 01 (ASM01)	Plateforme de la Réussite	5 000,00 €
Mission Locale Oyonnax Bellegarde Gex	Atelier Savoir Etre ...	2 000,00 €
Association Sports et Métiers 01 (ASM01)	Inser'Sport	3 000,00 €
TOTAL		32 500,00 €

Vu l'avis émis par la Commission des Finances,

Le Conseil, **à l'unanimité**, décide :

- D'adopter la programmation Contrat de Ville 2016 ;
- De solliciter, conformément au tableau de programmation :
 - Une subvention de 15 000 € auprès du CGET.
 - Une subvention de 4 500 € auprès du Conseil départemental de l'Ain ;
- De verser les subventions de la commune d'OYONNAX conformément au tableau de programmation à hauteur de 32 500 € ;
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à la perception et au versement des subventions du Contrat de Ville.

31 - VERSEMENT DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU FONDS INITIATIVES LOCALES (FIL) – ANNEE 2016
--

Le Conseil est informé que, suite à la création d'un Fonds Initiatives Locales, il convient de délibérer sur les demandes de subventions suivantes :

ASSOCIATION	OBJET	SUBVENTION OCTROYÉE
Association du Centre Social Ouest	A la découverte de Disneyland	500 €
Association du Centre Social Ouest	Expérimentons en famille	330 €
Vivre Ensemble	Sortie familiale	500 €
Grandir Ensemble	Soirée de partage et de fraternité	200 €

Vu la demande de subvention déposée par les associations,

Vu l'avis favorable du jury FIL en date du 2 mars 2016,

Vu l'avis émis par la Commission de la Politique de la Ville,

Vu l'avis émis par la Commission des Finances,

Le Conseil, **à l'unanimité**, décide :

- D'autoriser le Maire à verser les subventions désignées ci-dessus ;
- De demander aux associations de produire leur rapport d'activité et financier de l'action auprès de la ville et au plus tard le 31 décembre de l'année de réalisation. A défaut de constater la réception des pièces, la Ville sera en droit de demander le remboursement de la subvention ;
- D'inscrire le crédit correspondant aux budgets de la ville pour l'année 2016.

32 - MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL DANS LE CADRE DU NPNRU PAR DYNACITE

Le Conseil est informé que, dans le cadre de l'élaboration du Programme de Renouvellement Urbain (PRU) sur le quartier de la Plaine / La Forge, la commune et les partenaires vont être amenés à co-construire le projet avec les habitants. Pour cela, il convient d'aménager un local appelé Maison du Projet.

Fort de l'expérience de l'opération de rénovation urbaine sur le quartier de la Forge, le Maire a souhaité qu'un espace dédié à la concertation et au suivi de l'opération soit créé. Cet espace pourra également accueillir les réunions du Conseil Citoyen. Les partenaires du projet pourront assurer des permanences pour rencontrer les habitants.

Dans cette perspective, il est proposé de signer, avec DYNACITE, une convention de location du local, situé au 2 rue Courteline, d'une superficie de 65 m². Cette convention est consentie à titre gratuit par DYNACITE, à l'exclusion des charges récupérables.

Vu l'avis émis par la Commission des Finances,

Le Conseil :

- A pris acte de la signature, par le Maire, de la convention de location du local, annexée à la présente délibération, pour y installer la maison de projet du quartier de La Plaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 47.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Caroline MANZONI

Michel PERRAUD